

BUDGET 2016-2017



COMPÉTITIVITÉ
DE L'INDUSTRIE
FORESTIÈRE
AU QUÉBEC



NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Budget 2016-2017
Compétitivité de l'industrie forestière au Québec

Dépôt légal – 17 mars 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-551-25817-8 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-75294-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2016

TABLE DES MATIÈRES

1. Faits saillants	1
2. Évolution et perspectives du secteur forestier	7
2.1 Les forêts : une ressource importante pour le Québec	7
2.2 Les principaux sous-secteurs de l'industrie forestière.....	7
2.3 Une industrie aux prises avec certains défis	8
2.4 Le relèvement de l'industrie forestière.....	10
2.5 Des perspectives plus favorables pour l'industrie forestière québécoise.....	11
3. L'approvisionnement en bois SEPM des usines de transformation.....	15
3.1 Disponibilité de la ressource.....	18
3.2 Allocation et tarification de la ressource	22
3.3 Comparaison du Québec avec d'autres régions	29
4. Rentabilité des scieries de bois SEPM au Québec	33
4.1 Principaux constats de l'étude comparative Québec-Ontario sur la rentabilité des scieries	33
4.2 Portrait financier des activités de sciage des bois SEPM au Québec	40
4.2.1 Méthodologie pour évaluer la rentabilité des scieries en 2014.....	40
4.2.2 Présentation du modèle financier	48
4.2.3 Rentabilité globale	57
5. Principaux constats et pistes d'amélioration.....	71
5.1 Principaux constats relatifs aux coûts des approvisionnements et aux enjeux de compétitivité de l'industrie forestière.....	71
5.2 Pistes d'amélioration pour l'environnement d'affaires de l'industrie forestière.....	73

ANNEXE 1 : Production, emploi, investissement et stock de capital dans le secteur forestier	77
ANNEXE 2 : Principaux marchés pour les produits en bois québécois	81
ANNEXE 3 : Rôle des intervenants dans le nouveau régime forestier	87
ANNEXE 4 : Statistiques régionales sur la possibilité forestière et les récoltes de bois SEPM dans les forêts publiques	89
ANNEXE 5 : L'équation de transposition.....	91
ANNEXE 6 : Principales caractéristiques de la ressource SEPM des forêts publiques.....	93
ANNEXE 7 : Lexique	97

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1	Évolution de la production dans le secteur forestier au Québec.....	10
GRAPHIQUE 2	Valeur des exportations et de l'investissement dans le secteur forestier	10
GRAPHIQUE 3	Évolution des exportations de produits forestiers québécois à destination des États-Unis.....	11
GRAPHIQUE 4	Évolution des mises en chantier aux États-Unis	11
GRAPHIQUE 5	Évolution de la possibilité forestière, des attributions et des récoltes de bois SEPM des forêts publiques au Québec.....	20
GRAPHIQUE 6	Illustration du processus de vente des bois de la forêt publique.....	23
GRAPHIQUE 7	Répartition des volumes vendus aux enchères par type d'entreprise, toutes essences confondues – 2011-2012 à 2014-2015	25
GRAPHIQUE 8	Évolution de l'indice de prix Pribec pour le bois d'œuvre résineux et de la VMBSM moyenne des bois SEPM pour le Québec.....	27
GRAPHIQUE 9	Évolution de la VMBSM des bois SEPM pour certaines régions.....	28
GRAPHIQUE 10	Évolution de la possibilité forestière totale au Québec, dans le reste du Canada et aux États-Unis	30
GRAPHIQUE 11	Comparaison de la valeur marchande des bois SEPM entre le Québec et d'autres juridictions.....	31
GRAPHIQUE 12	Évolution des coûts d'opération par province – 2010, 2012 et 2014	35
GRAPHIQUE 13	Comparaison de la VMBSM au Québec et en Ontario et de l'indice de prix Pribec	37
GRAPHIQUE 14	Évolution des revenus des scieries du Québec et de l'Ontario	38
GRAPHIQUE 15	Évolution de la rentabilité des scieries du Québec et de l'Ontario	39
GRAPHIQUE 16	Indice de prix Pribec pour le bois d'œuvre SEPM	58
GRAPHIQUE 17	Évolution de la production par sous-secteur au Québec.....	77
GRAPHIQUE 18	Part de l'emploi du secteur forestier dans l'emploi total au Québec.....	78
GRAPHIQUE 19	Évolution de l'emploi dans le secteur forestier par sous-secteur au Québec	78
GRAPHIQUE 20	Évolution des investissements dans le secteur forestier par sous-secteur au Québec.....	79
GRAPHIQUE 21	Évolution du stock de capital dans le secteur forestier par sous-secteur au Québec.....	79

GRAPHIQUE 22	Livraison des produits en bois selon la destination	81
GRAPHIQUE 23	Proportion des exportations internationales par rapport aux livraisons des scieries	82
GRAPHIQUE 24	Livraison des produits en papier selon la destination	83
GRAPHIQUE 25	Consommation nord-américaine de papier journal	84
GRAPHIQUE 26	Consommation apparente nord-américaine de papier d'impression et d'écriture	84
GRAPHIQUE 27	Valeur des exportations de produits forestiers par destination en 2015	85

Liste des tableaux

TABLEAU 1	Consommation en fibre par catégorie d'industrie et selon la forme de l'approvisionnement du bois – 2014	43
TABLEAU 2	Provenance de l'approvisionnement en bois rond du groupe SEPM par catégorie d'industrie de transformation du bois – 2014	45
TABLEAU 3	Régions d'attribution et zones d'analyse	47
TABLEAU 4	Revenus de vente unitaire du bois d'œuvre et des sous-produits, par zone – 2014	48
TABLEAU 5	Coûts d'opération, par zone – 2014.....	52
TABLEAU 6	Valeur des stocks, selon la nature par zone.....	53
TABLEAU 7	Aides gouvernementales, par zone – 2014	55
TABLEAU 8	Transferts à l'État, par zone – 2014.....	56
TABLEAU 9	Rentabilité estimée, sommaire par zone – 2014	57
TABLEAU 10	Rentabilité estimée, par zone – 2014	60
TABLEAU 11	Volume de production, rendement matière et revenus, par zone – 2014	62
TABLEAU 12	Coûts d'opération, par zone – 2014.....	66
TABLEAU 13	Possibilité forestière, attribution et récolte de bois SEPM des forêts publiques au Québec et dans les régions d'application des garanties d'approvisionnement – 2014-2015	89
TABLEAU 14	Part de chaque source dans les volumes totaux d'approvisionnement en bois rond SEPM des scieries situées dans les régions – 2014	90
TABLEAU 15	Certaines caractéristiques biophysiques de la ressource SEPM pour le Québec et les régions 01, 02, 03, 04, 05 – 2015-2016	93
TABLEAU 16	Certaines caractéristiques biophysiques de la ressource SEPM pour le Québec et les régions 07,08, 09 et 10 – 2015-2016	94
TABLEAU 17	Certaines caractéristiques biophysiques de la ressource SEPM pour le Québec et les régions 11, 12, 14 et 15 – 2015-2016	95
TABLEAU 18	Liste des acronymes	97
TABLEAU 19	Liste des unités de mesure.....	98
TABLEAU 20	Facteurs de conversion	98

1. FAITS SAILLANTS

Les forêts constituent une ressource importante pour tout le Québec. Selon les dernières données disponibles, l'industrie forestière représente 2 % du PIB québécois. Elle exporte pour environ 9 milliards de dollars et compte près de 60 000 emplois directs, souvent localisés en régions.

Le 17 juin 2015, le gouvernement a mis en place la Cellule d'intervention forestière, notamment afin de favoriser le développement de l'industrie et d'évaluer le coût de la fibre et des approvisionnements dans chacune des régions du Québec.

Dans le cadre des travaux de la Cellule d'intervention forestière, une analyse des coûts d'approvisionnement et des différents enjeux de compétitivité de l'industrie forestière québécoise a été réalisée notamment sur la base :

- d'une étude comparative des coûts d'approvisionnement et de transformation entre le Québec et l'Ontario, pour les années 2010, 2012 et 2014, réalisée par Del Degan, Massé et Associés inc. (DDM);
- d'un modèle financier élaboré par le ministère des Finances évaluant, sur une base régionale, la rentabilité des usines de sciage de bois résineux d'essences de sapin, épinettes, pin gris, mélèzes (SEPM) pour l'année 2014.

□ Principaux constats relatifs aux coûts d'opération et aux enjeux de compétitivité de l'industrie forestière

Au Québec, les zones forestières commercialement exploitables sont situées en grande majorité sur les terres du domaine de l'État (forêt publique). Ces zones se composent principalement de bois SEPM, lesquels représentent plus de :

- 83 % en moyenne des volumes de bois rond consommés par toute l'industrie de la transformation du bois en provenance des forêts publiques au Québec pour les années 2010 à 2014;
- 87 % de l'approvisionnement en bois rond des usines de sciage, lesquelles produisent le bois d'œuvre et alimentent, entre autres, les papetières et les usines de deuxième transformation du Québec.

■ La compétitivité de l'industrie du sciage

À l'été 2015, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et le Conseil de l'industrie forestière du Québec ont mandaté conjointement DDM afin qu'il réalise une étude permettant de comparer les coûts d'opération (approvisionnement et transformation) des bois SEPM entre le Québec et l'Ontario et d'identifier des pistes d'amélioration applicables au contexte québécois.

- L'étude a été réalisée à partir de l'information financière partagée par trois entreprises exploitant en tout seize usines au Québec et dix en Ontario.

L'analyse des résultats de cette étude démontre que :

- les coûts d'opération pour les scieries québécoises ont été en moyenne, pour les années 2010, 2012 et 2014, inférieurs d'environ 7,50 \$ par mètre cube par rapport à ceux des usines ontariennes;
- malgré une efficacité accrue quant aux coûts d'opération, une valeur relativement plus faible du panier de produits nuit à la rentabilité des scieries québécoises;
- l'augmentation de la charge permise des camions forestiers en période de gel, la mise en place d'un programme de financement des chemins forestiers et la possibilité de laisser les tiges de faible dimension en forêt constitueraient des pratiques forestières potentiellement favorables à l'accroissement de la compétitivité des usines québécoises.

■ La rentabilité de l'industrie du sciage

Les résultats du modèle financier élaboré par le ministère des Finances indiquent que l'industrie du sciage de bois SEPM au Québec a été globalement rentable au cours de l'année 2014.

- Pour l'ensemble des régions analysées, l'industrie a généré des revenus totaux de l'ordre de 2,05 milliards de dollars et réalisé un bénéfice après impôts et amortissement estimé à 95,12 millions de dollars, qui équivaut à une marge bénéficiaire de 5,11 \$ par mètre cube de bois transformé.

Toutefois, la rentabilité globale calculée pour l'année 2014 repose sur un équilibre fragile, notamment attribuable à une conjoncture favorable sur le marché du bois d'œuvre résineux, où l'on observe les prix les plus élevés en dix ans.

■ Déterminants de la rentabilité

Plusieurs facteurs ont un impact sur les revenus et les dépenses des scieries québécoises, et donc sur la rentabilité observée par région.

- Ces facteurs peuvent notamment dépendre des conditions de marché et de l'environnement d'affaires, des choix d'entreprise ou encore du cadre normatif mis en place par le gouvernement.

Sur le plan des revenus, la composition du panier de produits et les prix obtenus pour le bois d'œuvre et les sous-produits (copeaux, sciures, etc.) constituent deux facteurs pouvant expliquer, en partie, les écarts de rentabilité observés d'une région à l'autre. De façon générale, on observe notamment :

- qu'un panier de produits à plus faible teneur en bois d'œuvre est susceptible d'influencer négativement la rentabilité des scieries d'une région;
- qu'un prix de vente unitaire relativement faible pour les sous-produits peut mettre à risque la capacité des scieries à valoriser l'ensemble de leur production et à couvrir leurs coûts d'opération.

Sur le plan des dépenses, les écarts de coûts attribuables aux caractéristiques de la ressource (qualité, accessibilité, distance de transport à l'usine, etc.) sont atténués par le mécanisme de fixation de la valeur marchande des bois sur pied (VMBSP) et ont donc un effet limité sur la rentabilité.

Les écarts de coûts attribuables à une efficacité d'opération inférieure à la moyenne, découlant par exemple des facteurs de production et du niveau d'utilisation des capacités, ne sont pas atténués par la VMBSP et influent directement sur la rentabilité des scieries.

De fait, une amélioration de la productivité en usine, une meilleure utilisation des capacités qui peut notamment se faire par le moyen d'une consolidation, tout comme l'adoption de pratiques forestières plus efficaces, peuvent permettre aux scieries d'accroître leur rentabilité et de devenir plus compétitives.

■ Les coûts d'opération

Pour être mis en comparaison avec les revenus en vue d'évaluer la rentabilité de l'industrie du sciage, l'ensemble des coûts, de la récolte du bois rond à la souche jusqu'au transport des produits finis aux marchés, doit être considéré, soit :

- le coût de la fibre, lequel inclut :
 - les coûts d'approvisionnement (récolte et achat de bois),
 - les transferts à l'État, dont la redevance et la VMBSP;
- les coûts de transformation en usine;
- les frais généraux des scieries;
- les coûts de transport aux marchés.

Selon les résultats de l'Enquête sur les coûts d'opération réalisée par DDM, le coût moyen de la fibre au Québec pour les bois SEPM a été de 65,95 \$ par mètre cube en 2014.

- À titre de référence, l'étude comparative Québec-Ontario estime, pour les usines ontariennes analysées, un coût de la fibre de 59,16 \$ par mètre cube pour la même année.

Selon ces mêmes sources, le coût moyen d'opération au Québec a été, pour l'année 2014, de 113,07 \$ par mètre cube, comparativement à 121,15 \$ en Ontario.

■ La valeur du bois sur pied

Le nouveau régime forestier entré en vigueur le 1^{er} avril 2013 a notamment pour objectif d'assurer au gouvernement de vendre le bois à sa juste valeur.

Dans le cadre de ce nouveau régime, la VMBSP est déterminée à partir des résultats des ventes aux enchères sur le marché libre, en tenant compte notamment des caractéristiques de la ressource et des conditions de marché.

— Une redevance annuelle pour les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (GA) est ajoutée à la VMBSP.

Sur une base historique, on constate que l'évolution de la VMBSP au Québec :

— n'a pas changé de tendance par rapport aux prix des produits finis après l'implantation du nouveau régime forestier;

— est plus sensible aux conditions du marché qu'en Ontario, et donc plus représentative de la conjoncture dans laquelle évoluent les usines de sciage.

En contrepartie des revenus tirés de la vente de bois, le gouvernement prend à sa charge l'essentiel des coûts de la planification forestière et de la réalisation des travaux sylvicoles.

■ Productivité des scieries

Pour améliorer leur productivité à long terme, les scieries peuvent notamment miser sur l'investissement, sur l'innovation et sur le capital humain.

À cet égard, certains enjeux subsistent, dont :

— le fléchissement de l'investissement pendant le ralentissement économique, qui a pu freiner l'innovation dans le secteur de la transformation du bois;

— la baisse importante de la possibilité forestière depuis dix ans, qui fait que les capacités de production de plusieurs usines de transformation du bois ne sont pas pleinement utilisées, et qui, sans consolidation, pose un défi concernant la capacité de l'industrie à investir et à rentabiliser ses activités;

— le manque de main-d'œuvre spécialisée, qui pourrait également constituer un frein au réinvestissement de l'industrie.

■ Des pistes d'amélioration

La reprise des marchés et l'émergence d'une économie verte laissent entrevoir de bonnes perspectives pour l'industrie forestière. Ainsi, depuis 2009, l'investissement dans le secteur forestier s'est redressé et s'élevait à 576 millions de dollars en 2015, contre 303 millions de dollars en 2009. Par ailleurs, la valeur des exportations du secteur est passée de 6,9 milliards de dollars en 2012 à 9,4 milliards de dollars en 2015.

Les travaux menés sur la rentabilité et la compétitivité du secteur montrent toutefois que l'industrie forestière québécoise dispose d'une marge relativement faible pour poursuivre les efforts de modernisation et de restructuration et être en mesure de saisir les occasions lui permettant de contribuer davantage à la richesse collective.

Pour encourager l'industrie à se moderniser et à se restructurer, il serait important, au cours des prochaines années :

- de réduire l'incertitude liée à l'approvisionnement en bois des usines de première transformation, notamment dans un contexte de consolidation;
- d'adapter certaines politiques afin de permettre aux entreprises d'aller chercher des gains d'efficacité dans leurs opérations, tant en forêt qu'en usine;
- de favoriser l'innovation dans le cadre d'une vision concertée et à long terme visant à pérenniser le secteur forestier et à mettre en valeur la ressource forestière.

Mandat de la Cellule d'intervention forestière

Le 17 juin 2015, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations de l'époque et le ministre des Finances ont annoncé la création de la Cellule d'intervention forestière afin de favoriser le développement de l'industrie forestière et d'évaluer le coût de la fibre et des approvisionnements dans chacune des régions du Québec.

La Cellule d'intervention forestière s'est vu confier comme mandats :

- de procéder à une revue des données disponibles afin de dresser un portrait juste de l'environnement d'affaires des usines de transformation du bois, notamment au regard des questions liées aux coûts d'approvisionnement, autant ceux relevant du gouvernement que ceux de l'industrie;
- d'élaborer une vision gouvernementale de la situation forestière de l'ensemble des régions du Québec;
- de trouver des solutions adaptées qui visent à appuyer le développement de ce secteur et qui tiennent compte des accords commerciaux en vigueur.

Dans le cadre de ses travaux, la Cellule d'intervention forestière a mandaté le ministère des Finances pour mettre sur pied et coordonner un groupe de travail chargé d'analyser les coûts d'approvisionnement et les différents enjeux de compétitivité de l'industrie forestière dans les régions du Québec.

Ce groupe de travail était composé de représentants du ministère des Finances, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que de deux experts externes :

- M. François Robichaud, gestionnaire de recherche en intelligence d'affaires chez FPIInnovations;
- M. Robert Beauregard, doyen de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval.

Des représentants du Conseil de l'industrie forestière du Québec et de certaines entreprises du secteur forestier ont également contribué à la réalisation du mandat de ce groupe de travail, notamment par l'entremise d'échanges et de validations concernant les résultats et les hypothèses du modèle financier mis au point par le ministère des Finances.

2. ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES DU SECTEUR FORESTIER

2.1 Les forêts : une ressource importante pour le Québec

Les forêts québécoises couvrent près de la moitié du territoire de la province, soit 761 100 km² sur une superficie totale de près de 1 700 000 km², ce qui représente près de 25 % des forêts canadiennes et près de 2 % des forêts mondiales.

L'industrie forestière représentait 2 % du PIB du Québec en 2014 et exportait pour environ 9 milliards de dollars en 2015, surtout aux États-Unis. Près de 60 000 emplois directs reposent sur cette industrie, dont environ 50 000 emplois manufacturiers liés à la fabrication des produits du bois et du papier¹.

L'industrie forestière est présente dans de nombreuses localités rurales et dans plusieurs municipalités qui dépendent directement de la forêt. La récolte et la transformation de cette ressource constituent l'un des principaux moteurs de l'économie des régions du Québec.

Par ailleurs, l'industrie forestière appuie une multitude d'autres secteurs tels que la chasse et le tourisme, qui soutiennent également l'économie des régions.

En outre, l'industrie forestière a des effets d'entraînement sur d'autres secteurs, dont le transport.

2.2 Les principaux sous-secteurs de l'industrie forestière

L'industrie forestière comprend trois principaux sous-secteurs :

- la foresterie et l'exploitation forestière, qui comprennent les établissements dont l'activité principale est la récolte et la production de bois brut² :
 - ce sous-secteur fait partie du secteur primaire;
- la fabrication de produits en bois, qui englobe les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits finis et semi-finis à partir du bois, dont les usines de sciage;
- la fabrication du papier, qui comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de la pâte à papier, de papier et de produits du papier :
 - ces deux derniers sous-secteurs font partie de l'industrie de la fabrication.

¹ Ces données proviennent de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec. Des informations détaillées sont présentées aux annexes 1 et 2.

² Le secteur des activités de soutien à la foresterie est également un sous-secteur de l'industrie forestière. Toutefois, seules les statistiques du PIB et de l'emploi sont disponibles pour ce sous-secteur, les autres données étant confidentielles.

2.3 Une industrie aux prises avec certains défis

Depuis une dizaine d'années, l'industrie forestière a été soumise à d'importantes pressions.

En effet, les exportations de produits forestiers québécois ont connu une baisse jusqu'en 2012, avant de se redresser récemment.

- Alors que la valeur des exportations des produits forestiers québécois se chiffrait à 10,9 milliards de dollars en 2006, elle n'atteignait que 6,9 milliards de dollars en 2012.

La production, l'emploi et les investissements ont connu des évolutions similaires.

- Après avoir augmenté à la fin des années 1990, la production du secteur forestier a décliné de 2002 à 2012.
- La part de l'emploi direct dans le secteur forestier au Québec a également diminué de 2001 à 2012. Alors qu'elle comptait pour 3,1 % de l'emploi total au Québec en 2001, la part de l'emploi dans le secteur forestier est passée à 1,8 % de l'emploi total en 2012.
- Les investissements dans le secteur forestier, qui atteignaient près de 617 millions de dollars en 2006, ont fléchi pendant le ralentissement économique pour s'établir à un peu moins de 303 millions de dollars en 2009.

❑ Facteurs qui ont causé les difficultés de l'industrie forestière

Les difficultés rencontrées par l'industrie forestière s'expliquent principalement par une baisse de la demande pour ses produits au milieu de la première décennie des années 2000. Plusieurs facteurs expliquent cette baisse.

D'abord, des facteurs conjoncturels ont limité la demande pour les produits forestiers québécois.

- Le dollar canadien est passé d'un creux de 63,7 cents américains en 2002 à un sommet de 101,3 cents américains en 2011.
 - Comme les prix des produits de base sont déterminés en dollars américains, toute hausse de la valeur du dollar canadien se traduit par une hausse du prix relatif des produits forestiers québécois.
 - Cette hausse du prix relatif a des répercussions négatives sur la demande pour la production québécoise et nuit donc à la rentabilité des scieries québécoises.

De plus, les nombreux litiges relatifs au commerce du bois d'œuvre entre le Canada et les États-Unis ont aussi nui aux exportateurs canadiens.

- Bien que la signature de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux ait mis fin aux différentes poursuites en droits compensateurs, les provinces canadiennes ont dû faire face à quelques poursuites en arbitrage concernant les termes de cet accord.

Ensuite, le ralentissement économique de 2008-2009 a amplifié les difficultés de ce secteur. L'effondrement du marché américain de l'habitation, qui a toujours été un marché clé pour les producteurs québécois de bois d'œuvre, a fait chuter la demande pour les produits forestiers québécois.

Enfin, certains changements structurels ont défavorisé les producteurs québécois et réduit la demande pour certains produits.

- Les avancées technologiques ont amené des changements majeurs dans la demande de produits conventionnels, notamment pour le papier journal.
- Par ailleurs, sur le plan de l'offre mondiale, la présence de plus en plus importante de pays émergents dans l'industrie des pâtes, tels que le Chili, le Brésil et l'Indonésie, exerce une pression à la baisse sur le prix des produits de papier.
 - De plus, les producteurs du sud des États-Unis sont de plus en plus avantagés par l'arrivée à maturité des plantations de pin jaune du Sud, une ressource abondante dont le renouvellement est plus rapide qu'au Québec.
 - La possibilité de produire du bois d'œuvre de pin jaune du Sud à un moindre coût que celui des bois SEPM pourrait constituer un enjeu majeur pour des scieries québécoises.

L'Accord sur le bois d'œuvre résineux

L'Accord sur le bois d'œuvre résineux (l'ABR) entre le Canada et les États-Unis a été conclu à la suite d'un long conflit entre les deux pays concernant les droits de coupe facturés par les provinces canadiennes aux entreprises qui exploitent les forêts publiques.

L'ABR a été en vigueur du 12 octobre 2006 au 12 octobre 2015. Aux termes de l'ABR, le Canada devait appliquer certaines mesures frontalières aux expéditions de produits de bois d'œuvre destinées aux États-Unis. À cet égard, l'ABR prévoyait deux options :

- l'application de droits à l'exportation (maximum de 15 %) perçus en fonction du prix à l'exportation du bois d'œuvre (option A);
- l'application de droits à l'exportation moins élevés (maximum de 5 %) assortis d'une limitation de volume prenant la forme d'un contingent d'exportation (option B). C'est l'option choisie par le Québec.

Durant le terme de l'ABR et pour la période de 12 mois après son échéance, les États-Unis ne devaient et ne doivent pas entamer de procédures en vue d'imposer des droits compensateurs¹ ou antidumping² sur les exportations de bois d'œuvre résineux du Canada selon les mécanismes généraux prévus à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le gouvernement canadien et les provinces se sont engagés dans un processus de renouvellement de l'ABR avec les États-Unis.

1 L'expression « droit compensateur » fait référence à un droit spécial perçu en vue de neutraliser toute subvention accordée par un État à la fabrication, à la production ou à l'exportation d'un produit national vers l'étranger.

2 Le dumping est le fait de vendre des produits sur le marché étranger à des prix inférieurs à ceux pratiqués sur le marché national pour des produits similaires, ou bien, à des prix inférieurs aux coûts de production. Les droits antidumping sont imposés individuellement à un producteur et non à tous les producteurs d'un même pays.

2.4 Le relèvement de l'industrie forestière

Les défis auxquels a fait face l'industrie forestière ont poussé les différents acteurs de ce secteur à restructurer leurs activités. D'importants changements ont ainsi été entrepris afin de moderniser cette industrie et de la rendre plus compétitive.

— Depuis la fin du ralentissement économique de 2008-2009, l'investissement dans le secteur forestier s'est redressé. En 2015, il s'élevait à 576 millions de dollars, alors qu'il n'était que de 303 millions de dollars en 2009.

Ainsi, une tendance à la hausse s'observe depuis 2012, tant pour la production que pour l'investissement et les exportations.

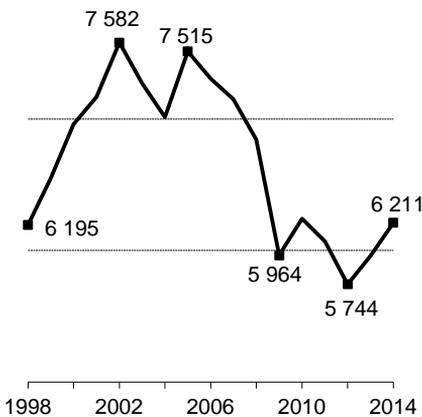
— Un rebond de la production dans le secteur forestier a eu lieu, alors qu'elle est passée de 5,7 milliards de dollars en 2012 à 6,2 milliards de dollars en 2014 en termes réels.

— En outre, la valeur des exportations des produits forestiers québécois, qui était de 6,9 milliards de dollars en 2012, a atteint 9,4 milliards de dollars en 2015.

GRAPHIQUE 1

Évolution de la production dans le secteur forestier au Québec

(en millions de dollars réels de 2007)



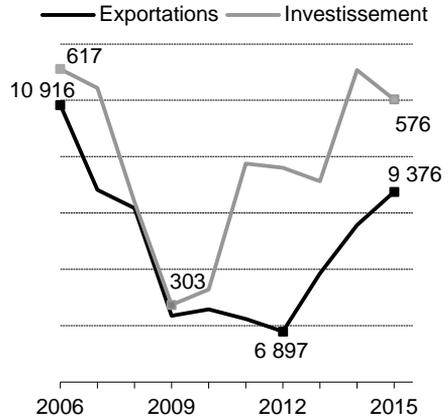
Note : Comprend les sous-secteurs de la foresterie et de l'exploitation forestière (SCIAN 113), des activités de soutien à la foresterie (SCIAN 1153), de la fabrication de produits en bois (SCIAN 321) et de la fabrication du papier (SCIAN 322).

Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 2

Valeur des exportations et de l'investissement dans le secteur forestier

(en millions de dollars nominaux)



Note : Pour les exportations, comprend les sous-secteurs de la foresterie et de l'exploitation forestière (SCIAN 113), de la fabrication de produits en bois (SCIAN 321) et de la fabrication du papier (SCIAN 322).

Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

2.5 Des perspectives plus favorables pour l'industrie forestière québécoise

L'industrie forestière doit être encouragée à poursuivre son élan et à saisir les occasions afin de continuer à apporter une contribution importante à l'économie québécoise.

Le redressement récent de cette industrie reflète notamment des transformations dans les sous-secteurs des produits en bois et des produits du papier. Ces sous-secteurs bénéficient présentement de perspectives de développement favorables et de l'émergence d'une économie verte dans plusieurs pays qui renforce l'attrait pour les produits issus de ressources renouvelables.

▣ Perspectives de la fabrication des produits en bois

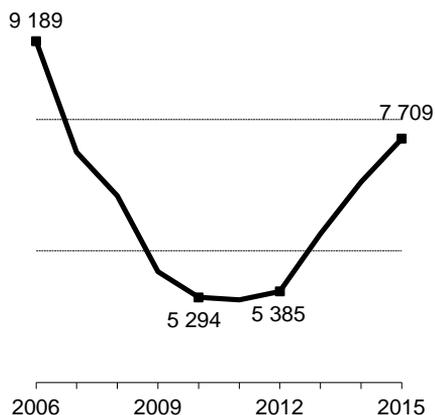
Le sous-secteur de la fabrication des produits en bois est largement associé au bois d'œuvre. Les marchés immobiliers du Québec, du Canada et des États-Unis sont principalement à l'origine de la demande pour ces produits.

- Les perspectives de mises en chantier aux États-Unis sont positives. Le secteur américain de l'habitation effectue présentement un rattrapage, après l'importante chute connue pendant la récession.
- Au Québec et au Canada, les mises en chantier devraient désormais s'établir à un niveau compatible avec le rythme de formation des ménages. Quant au niveau élevé de la revente d'habitations ces dernières années, il laisse présager une demande soutenue pour les matériaux de rénovation.

GRAPHIQUE 3

Évolution des exportations de produits forestiers québécois à destination des États-Unis

(en millions de dollars)



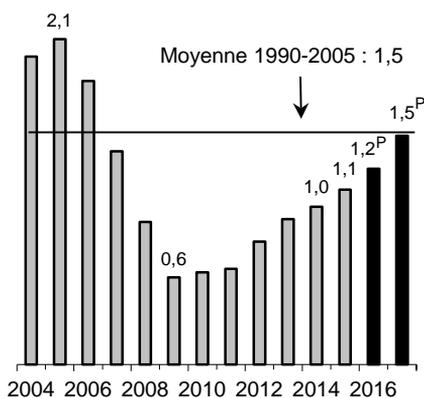
Note : Comprend les sous-secteurs de la foresterie et de l'exploitation forestière (SCIAN 113), de la fabrication de produits en bois (SCIAN 321) et de la fabrication du papier (SCIAN 322).

Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 4

Évolution des mises en chantier aux États-Unis

(en millions d'unités)



P : Prévisions.

Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

Prix sur les marchés à terme du bois d'œuvre

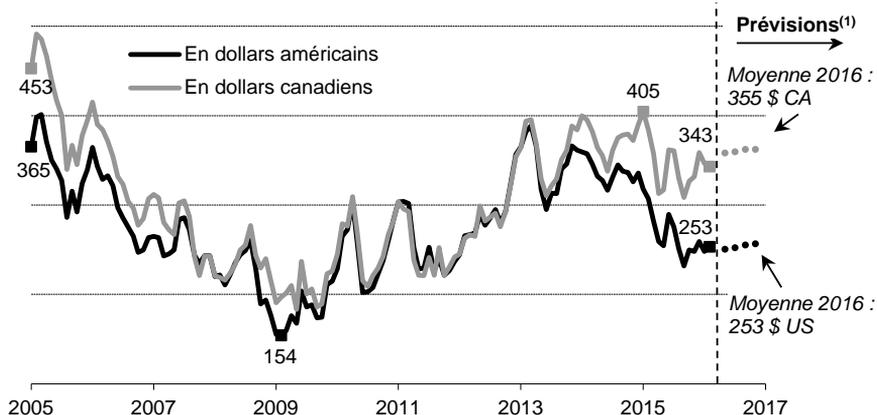
Selon les prévisions de prix du bois d'œuvre basées sur la structure des contrats à terme en février 2016 sur le Chicago Mercantile Exchange (CME), le prix du bois d'œuvre sur le marché CME devrait se maintenir autour de 253 \$ US (355 \$ CA) par mille pieds mesure de planche en moyenne en 2016.

Les craintes d'une croissance plus faible de la demande mondiale, découlant notamment de la plus faible demande chinoise dans le secteur de la construction résidentielle, sont parmi les facteurs qui pourraient expliquer la volatilité du prix du bois d'œuvre. Le marché chinois représente en effet l'un des principaux marchés d'exportation pour les États-Unis et un marché important pour la Colombie-Britannique.

Par ailleurs, la dépréciation du dollar canadien par rapport à la devise américaine au cours de l'année 2015 a limité la chute du prix de cette matière première pour les exportateurs canadiens.

Prix sur les marchés à terme du bois d'œuvre sur le Chicago Mercantile Exchange

(en dollars par mille pieds mesure de planche)



(1) Basées sur les contrats à terme en février 2016 et sur la prévision du taux de change par rapport au dollar américain.

Sources : Bloomberg et IHS Global Insight. Compilation du ministère des Finances du Québec.

□ De nouveaux débouchés grâce à l'innovation

Les avancées en matière de recherche et d'innovation montrent que d'autres secteurs pourraient bénéficier davantage des possibilités qu'offre la fibre de bois. Cette diversification permettrait notamment de réduire l'exposition de cette industrie aux cycles de la construction. L'industrie des produits forestiers a déjà entamé un processus de diversification pour atteindre de nouveaux produits et de nouveaux marchés. Une telle diversification demande toutefois du temps et d'importants investissements.

Exemples de produits d'avenir

Produits d'ingénierie structureux et d'apparence

La fabrication de produits d'ingénierie structureux et d'apparence fait souvent face à un défi de mise en marché. Le développement de nouveaux marchés, tels que le secteur de la construction non résidentielle et multifamiliale, constitue une solution permettant d'accroître l'utilisation des produits du bois conventionnels tout en favorisant le développement de produits et de systèmes de construction innovants. Des systèmes de construction hybrides (bois avec acier et/ou béton) peuvent ainsi être développés afin d'utiliser le bon matériau au bon endroit et d'obtenir des projets de construction économiques, durables et plus respectueux de l'environnement. Cette avenue permet également d'accélérer le développement d'une expertise et d'une industrie québécoise de la construction en mesure de desservir de manière très efficace les marchés intérieurs et extérieurs et de maximiser la valeur des produits forestiers.

Ces avenues s'inscrivent d'ailleurs dans les efforts d'exemplarité du gouvernement du Québec pour la construction en bois.

Produits isolants à base de fibre de bois

Les produits isolants à base de fibre de bois consistent en des panneaux légers, flexibles ou non (matelas souples, panneaux rigides, etc.), destinés à l'isolation thermique et acoustique des murs, des toitures et des planchers. Ces produits suscitent un intérêt grandissant compte tenu notamment de leurs propriétés d'isolation, de leur coût abordable et de leurs attributs environnementaux. Le développement de cette filière industrielle peut constituer une solution pour valoriser les copeaux et les bois de qualité inférieure.

Produits structureux reconstitués

Les produits structureux reconstitués sont nombreux. Le Québec est producteur de quelques-uns, dont les poutres lamellées-collées¹, les bois de placage lamellés², les solives ajourées³ et les panneaux massifs en bois lamellé-croisé⁴.

– À cet égard, un produit de cette filière, appelé CLT (*cross-laminated timber*), peut se substituer à l'acier ou au béton dans les constructions en hauteur.

Avec la reprise du marché de la construction aux États-Unis, la demande en produits d'ingénierie structureux fabriqués à partir de résidus de sciage et de pièces de bois de petites dimensions est appelée à connaître une croissance marquée au cours des prochaines années.

- 1 Le bois lamellé-collé est constitué de lamelles de bois purgées de leurs défauts, aboutées et collées parallèlement au moyen d'adhésifs structureux.
- 2 Les bois de placage lamellés sont constitués de placages agencés pour disperser des caractéristiques naturelles du bois. Les plis des panneaux sont tous alignés, pour être parallèles à la direction principale, encollés et pressés.
- 3 Les solives ajourées sont des fermes triangulées composées de deux semelles parallèles de bois purgées de leurs défauts et aboutées. Elles sont composées de plusieurs diagonales en bois d'œuvre qui servent d'âme.
- 4 Le bois lamellé-croisé est un panneau multicouches constitué d'au moins trois couches de lamelles de bois collées entre elles. Chaque couche contient des lamelles disposées parallèlement. Ensuite, chaque couche de lamelles est croisée à 90° avec la suivante.

Exemples de produits d'avenir (suite)

Chimie verte et produits énergétiques

Les différentes molécules dont est composé le bois, une fois extraites et raffinées, peuvent être utilisées pour remplacer les molécules issues du pétrole dans la fabrication d'une grande variété de produits industriels ou de consommation comme les peintures, les adhésifs ou les plastiques. Elles peuvent aussi permettre le développement de nouveaux produits, tels que des bioplastiques (plastiques biodégradables), des matériaux composites résistants et plus légers pour utilisation dans la construction et les transports, des additifs pour le béton, des lubrifiants ou encore des antioxydants ou d'autres produits pharmaceutiques, cosmétiques et alimentaires.

La filière des bioénergies inclut différents types de produits, allant du bois compressé (granulés et bûches) aux biocarburants raffinés (éthanol cellulosique, biodiesel, etc.). Parmi ces produits, le marché des granulés de bois est déjà bien implanté. Les efforts des pays européens pour favoriser l'utilisation des énergies renouvelables favoriseront la croissance de ce marché au cours des prochaines années. Selon la firme RISI⁵, la consommation mondiale de granulés de bois pourrait passer de 23 millions de tonnes métriques (Mtm) en 2014 à plus de 50 Mtm en 2024, pour un taux de croissance annuel moyen de plus de 8 %.

Ces filières offrent des possibilités pour les usines de pâtes et papiers, car les technologies utilisées sont de même nature que celles servant à la production de papier traditionnel. Ces avancées tirent parti des propriétés chimiques de la matière ligneuse et élargissent l'éventail des produits issus de la fibre de bois.

5 RISI est une firme spécialisée dans l'analyse et les prévisions des marchés de l'industrie des produits forestiers.
Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

3. L'APPROVISIONNEMENT EN BOIS SEPM DES USINES DE TRANSFORMATION

Au Québec, les zones forestières inventoriées et commercialement exploitables représentent près de 3,8 milliards de mètres cubes de bois (volume marchand brut), dont 82,4 % sont situés sur le domaine de l'État (forêt publique)³. Les bois SEPM constituent la majeure partie des volumes de bois récoltés et transformés au Québec. Ce groupe est à la base de l'approvisionnement des scieries qui produisent le bois d'œuvre et qui alimentent les usines de pâtes et papiers du Québec.

L'État gère l'aménagement et l'exploitation de la forêt publique, sur la base notamment d'un régime forestier dont les principes sont définis dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF), qui est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013.

Le régime forestier actuel a été conçu entre autres pour accroître la concurrence et accélérer les changements structurels rendus nécessaires. Il vise notamment à :

- implanter un aménagement durable des forêts, notamment par un aménagement écosystémique⁴;
- assurer une gestion des ressources et du territoire intégrée, régionalisée et axée sur la formulation d'objectifs clairs et cohérents portant sur l'atteinte de résultats mesurables et sur la responsabilisation des gestionnaires et des utilisateurs du territoire forestier;
- régir la vente du bois et d'autres produits de la forêt sur un marché libre à un prix qui reflète leur valeur marchande tout en assurant un approvisionnement stable des usines de transformation à un prix de marché déterminé à partir d'enchères.

Limites de l'ancien régime forestier

La conjoncture des dernières années a permis de prendre conscience des limites inhérentes à l'ancien régime forestier. Le livre vert sur la forêt, *La forêt, pour construire le Québec de demain*, qui faisait suite à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (commission Coulombe) a notamment mis en lumière la rigidité du régime comme une cause des problèmes structurels et organisationnels dans le secteur forestier.

En effet, sous l'ancien régime, le bois était alloué par des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). La totalité des bois était allouée au moyen de ces ententes à long terme, ce qui ne laissait aucune marge de manœuvre pour les entreprises désirant augmenter leur approvisionnement en bois. Ce contexte rendait plus difficiles les ajustements nécessaires à la transformation de l'industrie pour faire face aux changements structurels du secteur.

³ MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Ressources et industries forestières, portrait statistique*, 2015.

⁴ L'aménagement écosystémique vise à maintenir la diversité biologique et la viabilité des écosystèmes en maintenant les forêts aménagées dans un état proche de celui des forêts naturelles.

Le régime forestier permet à l'État de percevoir des revenus de l'exploitation de la forêt publique. Pour avoir accès à la forêt publique, les entreprises forestières doivent ainsi acquitter différents droits, dont la valeur marchande des bois sur pied (VMBSP) et la redevance.

- Les entreprises contribuent également au financement de la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) et de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).

Par ailleurs, en vertu de la nouvelle LADTF, la responsabilité de la planification des activités d'aménagement forestier dans les forêts du domaine de l'État a été transférée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)⁵.

- Ainsi, presque tous les revenus tirés de la vente de bois et de garanties d'approvisionnement sont réinvestis dans le secteur par le gouvernement, par l'intermédiaire des investissements en travaux sylvicoles et la contribution gouvernementale au financement des organismes SOPFIM et SOPFEU.

Pour faciliter l'implantation du transfert de responsabilités, une modification majeure, le MFFP a conclu en 2013 avec le Conseil de l'industrie forestière du Québec une entente de partage des rôles et responsabilités des activités de planification forestière opérationnelle.

- Cette entente a amélioré la mise en œuvre du régime tout en permettant à l'industrie de demeurer le requérant de la certification forestière et d'optimiser la planification opérationnelle des activités de récolte.
- Cette entente a été ajustée en 2015, pour favoriser davantage l'intégration, l'optimisation et l'efficacité des approvisionnements en bois à court, moyen et long terme.

Enfin, en implantant un marché libre pour la vente du bois de la forêt publique, le gouvernement peut ainsi démontrer que le bois du Québec est vendu au prix du marché. Cela peut constituer la base d'un argumentaire contre de potentiels litiges commerciaux, tels que ceux qui ont mené le Canada à conclure l'Accord sur le bois d'œuvre résineux avec les États-Unis en 2006⁶.

⁵ Cette planification se concrétise par la préparation de plans d'aménagement forestier intégré à l'échelle de chaque unité d'aménagement.

⁶ L'Accord sur le bois d'œuvre résineux a pris fin le 12 octobre 2015. Le Canada et les États-Unis sont entrés dans une période de douze mois où les parties se sont engagées à ne pas tenter de procédures.

Les enchères en Colombie-Britannique

En implantant graduellement un marché libre des bois dans ses forêts publiques de 2011 à 2013, le Québec emboîtait le pas à la Colombie-Britannique.

En effet, dans le cadre de l'application du *Forest Revitalisation Act* déposé en 2003, la Colombie-Britannique met aux enchères 20 % de sa possibilité forestière¹ (environ 15 millions de mètres cubes), alors que 80 % des volumes sont octroyés de gré à gré selon différents types de contrats. La plupart de ces contrats portent sur le droit de récolter un volume annuel de bois en provenance des forêts publiques et sont accordés à des usines de transformation du bois. Des contrats peuvent également être accordés à des entreprises spécialisées dans la récolte du bois et la revente de billes ou encore à des communautés autochtones. Dans tous les cas, les détenteurs de ce type de droits doivent payer les droits de coupe en vigueur calculés à partir des résultats des ventes aux enchères.

Les ventes aux enchères dans cette province sont administrées par un organisme public (British Columbia Timber Sales) par l'entremise de bureaux territoriaux situés dans chacune des douze zones qui composent la forêt publique de la Colombie-Britannique.

Tout comme au Québec, les résultats des enchères servent à établir une équation de transposition (*market pricing system*) pour fixer la valeur marchande des bois récoltés par les détenteurs de tenures à long terme (*forest licences*).

Deux modèles de tarification sont utilisés, soit un pour les régions côtières et un pour l'intérieur de la province.

¹ Volume annuel maximal des récoltes de bois qui assure la pérennité de la ressource.

Source : Bureau de mise en marché des bois.

3.1 Disponibilité de la ressource

La mise en œuvre du régime forestier actuel implique plusieurs intervenants, notamment le Forestier en chef, le MFFP et le Bureau de mise en marché des bois (BMMB)⁷.

Essentiellement, le Forestier en chef est responsable de déterminer et de mettre à jour, tous les cinq ans, la possibilité forestière, c'est-à-dire le volume annuel maximal des récoltes de bois permettant d'assurer la pérennité de la ressource⁸. Ce faisant, il s'assure également de tenir compte des objectifs régionaux d'aménagement durable. La possibilité forestière est déterminée pour les différents groupes d'essences de feuillus et de résineux pour chacune des 71 unités d'aménagement forestières⁹.

Les effets attendus des perturbations naturelles telles que le feu, les insectes et les maladies sont considérés lors de la détermination des possibilités forestières, ce qui peut mener à un ajustement des stratégies d'aménagement de la forêt. Les possibilités forestières sont également ajustées entre les périodes de détermination lorsque de grandes perturbations surviennent.

□ Possibilité forestière et récoltes de bois SEPM

Selon les données d'inventaires forestiers du Québec de 2014-2015¹⁰, cinq régions, soit le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord et le Nord-du-Québec, se partagent environ 80 % de la possibilité forestière, des attributions et des récoltes en bois rond du groupe SEPM des forêts publiques.

À l'inverse, les régions de l'Estrie, de la Chaudière-Appalaches et de Lanaudière ne représentent qu'environ 2 % de la possibilité forestière et des récoltes de SEPM en forêt publique du Québec. Par ailleurs, les régions de la Montérégie et du Centre-du-Québec n'ont pas transformé de bois SEPM des forêts publiques en 2014.

De façon générale, les volumes récoltés sont légèrement inférieurs aux volumes attribués. Dans certains cas, il peut arriver que les volumes récoltés soient supérieurs aux volumes attribués comme dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean en 2014-2015.

— Cela se produit notamment lorsque des volumes ne sont pas récoltés lors de l'année précédente. Ces volumes peuvent alors être offerts aux bénéficiaires des garanties d'approvisionnement (GA) qui ont la possibilité de les acheter et de les récolter en plus de leur attribution de l'année courante.

⁷ Le rôle des intervenants est présenté à l'annexe 3.

⁸ La possibilité forestière est exprimée en mètres cubes de bois marchand, c'est-à-dire des bois d'un diamètre de 9 cm et plus.

⁹ Unité de territoire qui sert au calcul de la possibilité forestière et à la planification des interventions en milieu forestier.

¹⁰ Ces données sont présentées à l'annexe 4.

■ Une diminution de la possibilité forestière de bois SEPM des forêts publiques depuis 2004-2005

Le calcul de la possibilité forestière détermine le plafond de récolte annuel pour chacune des régions du Québec. La possibilité forestière de bois SEPM dans les forêts publiques a diminué de plus de 30 % entre 2004-2005 et 2015-2016, notamment en raison de dispositions prises pour favoriser le développement durable des forêts et pour répondre aux préoccupations liées à la conservation des écosystèmes naturels.

- Par exemple, les aires protégées¹¹ occupent 8,96 % du territoire des unités d'aménagement, et à ce chiffre s'ajoute 0,83 % du territoire sous forme d'aires pouvant devenir à moyen et à long terme des aires protégées reconnues. Selon le MFFP, les aires protégées présentement en place soustraient à la récolte un volume annuel de l'ordre de 3,5 millions de mètres cubes de bois, soit environ 10 % de la possibilité forestière totale en forêt publique.
- D'autres facteurs tels que les aménagements écosystémiques, la certification et les mesures de protection du caribou peuvent influencer la possibilité forestière.

L'impact de cette diminution a été atténué par l'importante réduction des récoltes associée au ralentissement économique du début des années 2000. Toutefois, depuis le creux de 2009-2010, les volumes récoltés ont augmenté de 43 %. Cela a eu l'effet de rapprocher le volume récolté du volume maximal récoltable annuellement.

Constats relatifs à la capacité de transformation des usines du Québec ainsi qu'à l'offre et à la demande de bois

Dans son rapport publié en décembre 2014 dans le cadre du Chantier sur les améliorations à apporter à la mise en œuvre du nouveau régime forestier, DDM faisait notamment le constat :

- qu'au cours des dernières années, la possibilité forestière avait diminué considérablement;
- qu'avec la reprise amorcée, la rareté de la ressource se fera de plus en plus sentir.

Considérant que la capacité de transformation excède actuellement ce que la forêt québécoise peut produire, la compétition pour la ressource devrait être perceptible dans certaines régions du Québec.

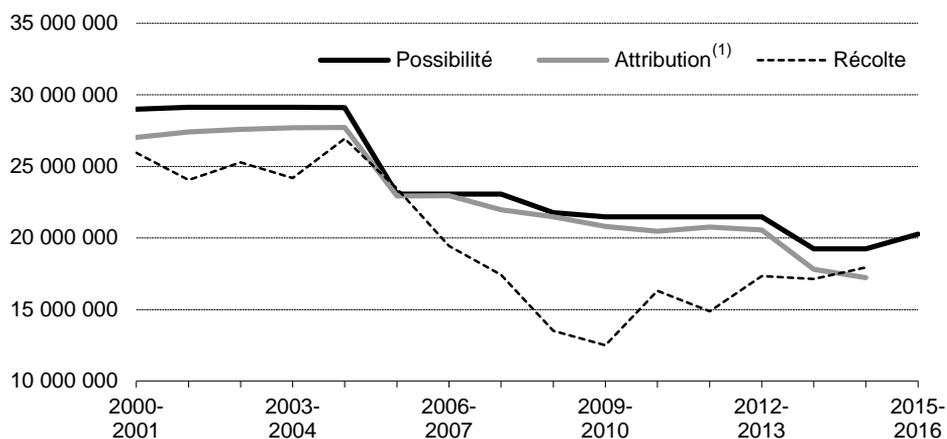
Il ressort donc de l'analyse de ce rapport que certaines entreprises peuvent connaître des difficultés dans un marché où la concurrence pour le bois rond est plus élevée.

Toutefois, les compagnies qui traverseront la période de transition, en misant sur l'innovation, la consolidation et la productivité, se présenteront sur les marchés disposées à faire face à la compétition étrangère.

Source : DDM, Évaluation économique du nouveau régime forestier du Québec, décembre 2014.

¹¹ Au 31 mars 2015, le réseau d'aires protégées couvrait 9,16 % du territoire québécois, soit 4,25 points de pourcentage de plus qu'en 2008, et le gouvernement québécois s'est engagé à atteindre 17 % d'aires protégées en 2020.

Évolution de la possibilité forestière, des attributions et des récoltes de bois SEPM des forêts publiques au Québec (en mètres cubes nets)



Note : Les données concernant les récoltes et les attributions pour l'année 2015-2016 n'étaient pas disponibles au moment de la publication.

(1) À partir de 2013, les attributions incluent les volumes réservés par le Bureau de mise en marché des bois.

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Cette tendance laisse peu de place à un accroissement de la production des scieries québécoises s'approvisionnant en forêt publique et met en lumière l'importance pour le gouvernement de :

- mettre en place une stratégie de production de bois visant à maintenir, voire à augmenter, la possibilité forestière à moyen et à long terme. À cet égard, le MFFP est actuellement engagé à élaborer une stratégie nationale de production de bois. Cette stratégie sera fondée sur des stratégies élaborées pour chaque région et guidée par trois principes :
 - viser la rentabilité économique des interventions sylvicoles pour s'assurer d'un retour profitable de ces investissements,
 - prévoir la mise en place d'une diversité d'actions pour augmenter la robustesse de la stratégie relativement aux incertitudes liées à la demande future des marchés pour les produits du bois ainsi qu'aux changements climatiques qui toucheront les écosystèmes forestiers,
 - miser sur certaines valeurs sûres qui ont permis et permettront au Québec de se distinguer sur les marchés des produits du bois;
- mobiliser davantage le bois disponible dans les forêts privées.

■ Le potentiel des forêts privées

Les forêts privées contribuent à environ 13 % de l'approvisionnement en bois SEPM des scieries à l'échelle du Québec. Elles peuvent représenter une part importante de l'approvisionnement des usines dans certaines régions¹².

Pour vendre leur bois rond, les propriétaires de forêts privées font affaire avec des syndicats et des offices de producteurs de bois.

— Ces syndicats et offices peuvent prendre en charge les négociations avec les usines, l'organisation du transport et le paiement du bois et faire connaître les modalités de façonnage des tiges qui assurent le meilleur revenu aux propriétaires forestiers.

Bien que le mandat de la Cellule d'intervention forestière ne couvre pas les forêts privées, ces dernières doivent faire partie d'une solution pour contribuer à augmenter l'approvisionnement en bois disponible pour des usines de transformation.

En effet, les forêts privées représentent une part de plus en plus importante de la possibilité forestière au Québec. Selon une compilation du MFFP et de la Fédération des producteurs forestiers du Québec¹³, entre 2008-2009 et 2015-2016, cette part est passée de :

— 17 % à 20 % pour les bois SEPM;

— 27 % à 33 % pour l'ensemble des essences.

Par ailleurs, en 2014-2015, 57 % de la possibilité forestière en bois SEPM des forêts privées a été récoltée, ce qui tend à démontrer que les propriétaires privés n'ont pas tous l'objectif d'exploiter la forêt.

Dans le contexte de la réduction de la possibilité forestière dans les forêts publiques, le potentiel des forêts privées pourrait être exploité davantage. Au cours des prochaines années, des efforts pourraient donc être déployés afin d'encourager la mobilisation des bois provenant des forêts privées.

¹² Par exemple, selon les registres forestiers du Québec, les forêts privées comptent pour environ 35 % de l'approvisionnement en bois rond SEPM des usines de sciage des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Capitale-Nationale en 2014.

¹³ Données compilées en août 2015.

3.2 Allocation et tarification de la ressource

Le MFFP est responsable de vendre la matière ligneuse du domaine de l'État. Depuis le 1^{er} avril 2013, le bois disponible à la récolte sur les terres publiques est alloué de deux façons.

- Environ 25 % est vendu selon un mécanisme d'enchères placées sous la responsabilité du BMMB¹⁴, accessible à toute personne ou entreprise. Le pourcentage de bois destiné aux enchères constitue une base de référence suffisante pour déterminer le prix des bois applicable aux détenteurs de GA.
- Environ 75 % est alloué aux détenteurs d'une GA¹⁵ dans treize régions d'attribution¹⁶.
 - La GA confère à son bénéficiaire un droit d'acheter annuellement un volume prédéterminé de bois en vue d'approvisionner son usine de transformation pour une période déterminée. Ce droit favorise la stabilité de ses approvisionnements.
 - Les volumes garantis correspondent aux besoins des usines desquels il faut déduire la possibilité de s'approvisionner à partir d'autres sources telles que les bois des forêts privées¹⁷.
 - Actuellement, la GA est offerte aux entreprises pour une période de cinq ans et pourra être renouvelée tous les cinq ans, à moins que le bénéficiaire n'ait pas respecté les obligations qui lui incombent. Toutefois, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs peut réviser la GA lorsque, par exemple, la possibilité forestière est revue à la baisse.
 - Ces conditions peuvent créer de l'incertitude sur le volume de bois effectivement garanti à long terme, ce qui peut nuire au financement de projets auprès des institutions bancaires.

Parmi le volume de bois qui leur est garanti, les bénéficiaires d'une GA doivent déterminer le volume qu'ils s'engagent à acheter. Cet engagement se traduit sous la forme d'un contrat de vente signé par les parties.

¹⁴ La mise aux enchères d'une partie des bois des forêts publiques a débuté en 2011, mais c'est avec l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier en 2013 qu'elle a atteint son rythme de croisière.

¹⁵ Ce volume inclut aussi d'autres types d'ententes qui sont plus marginales, telles que l'entente de délégation de gestion (ED) comme celle qui est en vigueur sur l'île d'Anticosti, et la convention de gestion territoriale (CGT), offerte à certaines entités locales. Il inclut également des permis de récolte aux fins de l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois (PRAU).

¹⁶ Ces régions, dont les frontières coïncident avec les limites des unités d'aménagement, sont comparables aux régions administratives. Puisqu'elles ne comptent aucune unité d'aménagement, les régions administratives de Montréal, de Laval, de la Montérégie et du Centre-du-Québec ne sont associées à aucune région d'attribution.

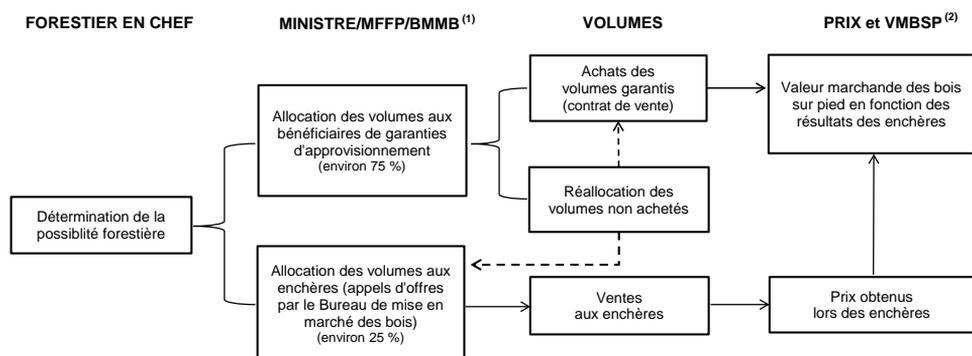
¹⁷ Cette façon de faire est conforme au principe de résidualité de la forêt publique qui est établi selon l'article 91 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF, chapitre A-18.1).

L'allocation des volumes garantis qui ne sont pas achetés est laissée à la discrétion du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. Dans la majorité des cas, ces volumes de bois sont vendus à un autre bénéficiaire de GA. Selon les dispositions de la LADTF, le ministre peut également mettre le bois non vendu aux enchères ou le laisser sur pied.

Par ailleurs, la tarification de la ressource se base sur les résultats des ventes sur le marché libre des bois. Le marché libre permet au gouvernement d'établir la valeur marchande des bois sur pied pour tous les bénéficiaires de GA.

GRAPHIQUE 6

Illustration du processus de vente des bois de la forêt publique



(1) MFFP : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

BMMB : Bureau de mise en marché des bois.

(2) VMBS : Valeur marchande des bois sur pied.

❑ Tarification sur le marché libre

Le BMMB effectue annuellement plusieurs ventes sur le marché libre. Celles-ci suivent un protocole d'enchère rigoureux visant à assurer l'obtention d'une base de référence représentative des conditions de marché. Les règles d'enchère mises en place par le BMMB sont basées sur des pratiques reconnues dans plusieurs pays et juridictions ainsi que dans la littérature économique¹⁸.

Ainsi, dans le cadre du processus d'enchère, plusieurs secteurs sont délimités, inventoriés et décrits avant de faire l'objet d'appels d'offres par l'entremise du site Internet du BMMB. Ces appels d'offres sont effectués selon le processus d'enchère fermée au premier prix. En d'autres mots, les mises sont confidentielles et le prix le plus élevé offert pour chaque secteur¹⁹ est celui qui remporte l'enchère. Toutefois, pour chaque secteur, un prix de réserve sous lequel l'enchère ne sera pas remportée est prévu. Pour assurer un fonctionnement efficace de l'enchère, ce prix est confidentiel.

Les enchérisseurs qui remportent les secteurs ont l'obligation de récolter des bois et d'assurer les travaux de voirie forestière nécessaires à la récolte des bois et au transport²⁰. Généralement, les contrats de vente signés par le BMMB sont d'une durée de deux ans.

Différentes garanties sont mises en place par le BMMB pour garantir le sérieux des enchérisseurs, éviter la spéculation et assurer le respect des obligations contractuelles par l'acheteur.

- Tout d'abord, une garantie de soumission est exigée de l'enchérisseur au moment où il dépose sa mise. Cette garantie, d'un montant variant de 5 % à 10 % de la valeur estimée d'un secteur, sera prélevée en cas de désistement de l'enchérisseur gagnant.
- Ensuite, une garantie d'exécution correspondant à 20 %²¹ de la valeur du contrat est exigée de l'acheteur au moment de la signature du contrat. Cette garantie permet d'assurer le respect des exigences contractuelles. La garantie d'exécution sera également prélevée en cas de désistement de l'acheteur à la suite de la signature du contrat de vente.

¹⁸ Les mécanismes de mise en marché sont définis dans le *Manuel de mise en marché des bois*, disponible sur le site Internet du BMMB.

¹⁹ Les secteurs sont mis en vente individuellement, mais il arrive parfois que certains secteurs géographiquement rapprochés puissent faire l'objet d'une mise combinée. Ainsi, les enchérisseurs peuvent faire une seule mise pour les secteurs combinés ou faire des mises individuelles pour ces mêmes secteurs. Si la mise la plus élevée pour les combinaisons des secteurs est plus grande que la somme des mises individuelles les plus élevées, alors les secteurs sont adjugés de manière combinée. Sinon, ils le sont de manière individuelle.

²⁰ Les travaux de voirie pour un enchérisseur comprennent normalement la construction des tronçons de chemin à l'intérieur du chantier nécessaires à la récolte des bois. Des travaux d'entretien, de réfection ou de construction de chemins d'accès tertiaires peuvent être à la charge de l'acheteur.

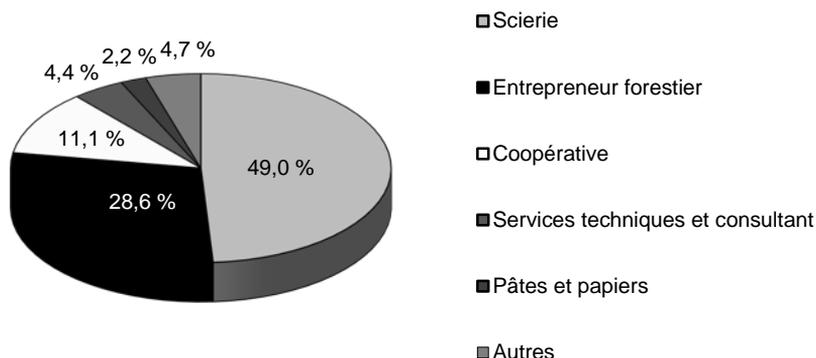
²¹ Cette garantie est de 10 % pour les enchérisseurs ayant un historique de respect des exigences contractuelles.

En facilitant l'accès à la ressource, l'introduction du marché libre permet d'en améliorer l'allocation. En effet, de 2011-2012 à 2014-2015, près de la moitié des volumes ont été adjudgés à des acheteurs ne détenant pas de GA, dont des entrepreneurs forestiers et des coopératives.

De façon générale, ces entreprises effectuent les opérations forestières et livrent les bois aux clients finaux (usines de transformation) à la suite des négociations sur les prix des billes et les qualités désirées. Ces entreprises exercent un effet bénéfique sur la chaîne d'approvisionnement, car ainsi, les billes de bois sont destinées aux usines en mesure de tirer un maximum de richesse de leur transformation.

GRAPHIQUE 7

Répartition des volumes vendus aux enchères par type d'entreprise, toutes essences confondues – 2011-2012 à 2014-2015



Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

□ Tarification dans le cadre d'une garantie d'approvisionnement

■ Calcul de la valeur marchande des bois sur pied garantis

Il existe 187 zones de tarification qui ont toutes une valeur pour chaque combinaison essence-qualité de la grille de tarification²². Les différences de VMBSB entre les zones sont dues à différents facteurs, tels que le type d'essence, le diamètre des arbres et l'éloignement des usines de sciage.

La mise en place du marché libre des bois a entraîné des changements importants dans la méthode d'établissement des prix du bois sous garantie.

- Dans l'ancien régime, un modèle de parité était utilisé, c'est-à-dire un modèle où les prix provenant des enquêtes en forêt privée étaient ajustés selon les différences dans les coûts d'approvisionnement (modèle forêt) et les différences dans les coûts et les revenus de transformation (modèle usine). Ces deux modèles utilisaient près d'une cinquantaine d'équations provenant de différentes études de productivité.
- La période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015 a été une période de transition : le modèle de parité s'appliquait, mais les prix de la forêt privée ont été remplacés par les prix des ventes aux enchères à titre de base de référence²³.
 - Selon un rapport réalisé dans le cadre du Chantier sur les améliorations à apporter à la mise en œuvre du nouveau régime forestier, la prise en compte des enchères constituait déjà « une amélioration considérable puisque le volume de bois transigé [en forêt publique] s'avère dix fois plus important qu'en forêt privée et surtout parce qu'il provient de peuplements comparables »²⁴.
- Depuis le 1^{er} avril 2015, la VMBSB est calculée sur la base d'une équation de transposition, une équation économétrique, calibrée à partir des transactions aux enchères enregistrées depuis 2011 et d'informations concernant les coûts d'approvisionnement et de transformation collectées auprès des usines dans le cadre de l'enquête quinquennale sur les coûts d'approvisionnement²⁵.

²² La grille de tarification est disponible sur le site Internet du BMMB.

²³ Pour l'année financière 2012-2013, la base de référence était constituée à la fois des ventes en forêt privée et des enchères en forêt publique. C'est la dernière année pour laquelle le MFFP a effectué et utilisé une enquête sur les prix en forêt privée.

²⁴ DEL DEGAN, MASSÉ ET ASSOCIÉS INC., *Évaluation économique du nouveau régime forestier du Québec*, décembre 2014, p. 27.

²⁵ Des détails sur l'équation de transposition sont présentés à l'annexe 5.

■ **Évolution de la valeur marchande des bois sur pied**

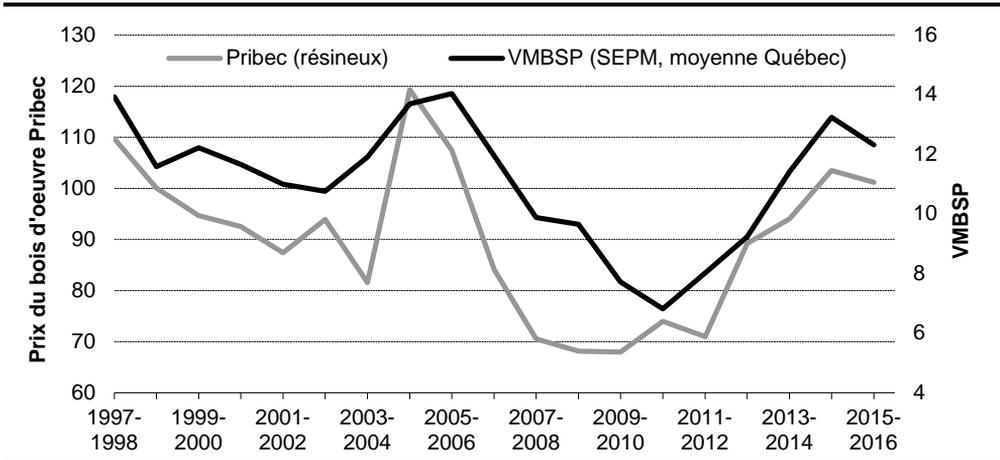
La VMBSA des bois SEPM suit la même tendance depuis l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier (de 2013-2014 à 2015-2016) que celle observée sous l'ancien régime (de 1997-1998 à 2012-2013). Le graphique suivant permet également de constater qu'historiquement, la VMBSA québécoise est fortement influencée par le prix des produits finis. On observe que la VMBSA pour l'ensemble du Québec a atteint un creux historique à la suite du ralentissement économique de 2008-2009 et qu'elle a ensuite augmenté pour retrouver les niveaux prévalant avant le ralentissement économique.

— Sur la base du modèle de tarification 2015-2016, pour chaque variation de prix des produits finis de 1 \$ par mètre cube, la variation correspondante de la VMBSA est en moyenne d'environ 0,15 \$ par mètre cube.

GRAPHIQUE 8

Évolution de l'indice de prix Pribec pour le bois d'œuvre résineux et de la VMBSA moyenne des bois SEPM pour le Québec

(en dollars par mètre cube)



Note : Données préliminaires pour 2015-2016.

Sources : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et Conseil de l'industrie forestière (Pribec).

Indice de prix Pribec

Pribec est un indice de prix publié par le Conseil de l'industrie forestière du Québec depuis plus de 40 ans.

Cet indice donne une appréciation du prix de marché auquel se transige le bois d'œuvre (feuillus et résineux) sur plusieurs marchés canadiens et américains reconnus comme pôles d'attraction pour le bois de l'est de l'Amérique du Nord.

Il est déterminé à partir du prix de vente de plusieurs producteurs ou du prix d'achat (au niveau de scieries) de courtiers, considérant notamment les volumes vendus pour le prix rapporté, la composition du ballot et sa qualité, la localisation de la scierie et les délais de livraison.

Pour l'année 2015-2016, une nouvelle grille de tarification a été publiée en août 2015. Les changements qui ont été apportés dans le calcul de la VMBSPP comprennent notamment l'utilisation du nouveau modèle de transposition directe des prix d'enchère.

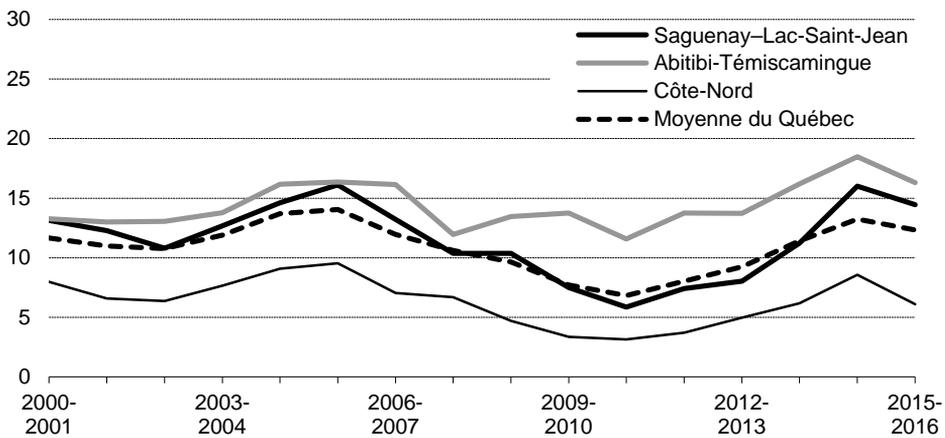
Les résultats de 2015-2016 pour la VMBSPP du Québec sont inférieurs d'environ 1 \$ par mètre cube à ceux de 2014-2015, soit une diminution d'environ 9 % en moyenne, dans un contexte de baisse sur le marché du bois d'œuvre.

Par ailleurs, la VMBSPP varie sensiblement d'une région à l'autre du Québec, et ce, en fonction des différences dans les coûts d'opération et dans les caractéristiques de la ressource²⁶.

— Par exemple, en ce qui concerne les bois SEPM, la Côte-Nord a historiquement la VMBSPP la plus faible de la province, l'Abitibi-Témiscamingue a la valeur la plus élevée, alors que la VMBSPP au Saguenay-Lac-Saint-Jean est très près de la moyenne québécoise.

GRAPHIQUE 9

Évolution de la VMBSPP des bois SEPM pour certaines régions
(en dollars par mètre cube)



Note : Données préliminaires pour 2015-2016.
Source : Compilation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

²⁶ L'annexe 6 présente les caractéristiques régionales de la ressource.

■ Calcul de la redevance liée à la garantie d’approvisionnement

Depuis la mise en place du nouveau régime forestier le 1^{er} avril 2013, les bénéficiaires de GA doivent acquitter une redevance annuelle au gouvernement en retour du droit d’achat prioritaire qui leur est conféré. Cette redevance est fixée actuellement à 18 % de la valeur des bois garantis selon le prix moyen facturé au bénéficiaire de la GA au cours d’une période de référence.

La GA tire sa valeur du fait qu’elle permet de réduire le risque associé à l’approvisionnement en bois d’une usine, ce qui a une valeur intrinsèque pour son bénéficiaire. Le taux de la redevance a été établi en fonction de l’estimation de la valeur marchande des GA, estimation qui provient notamment :

- de la valeur qui était accordée aux contrats d’approvisionnement et d’aménagement forestier (CAAF) lors des ventes aux usines dans l’ancien régime;
- du coût de remplacement d’une GA par l’achat d’une propriété forestière;
- de la différence dans les taux de financement obtenus par les bénéficiaires de GA par rapport à ceux qui n’en détiennent pas.

À titre indicatif, la redevance annuelle moyenne de toute essence représente 1,65 \$ par mètre cube en 2015-2016, alors qu’elle représente 2,06 \$ par mètre cube pour les bois SEPM.

Il est à souligner que le bénéficiaire doit acquitter la redevance annuelle, que les bois soient récoltés ou non.

3.3 Comparaison du Québec avec d’autres régions

Une grande part de la production des scieries québécoises est exportée sur les marchés étrangers, principalement vers les États-Unis. Les différences entre les ressources forestières disponibles et les régimes en vigueur au Québec et dans d’autres régions, principalement l’Ontario, peuvent avoir un effet important sur la compétitivité des scieries dans le temps.

- En raison du climat, les essences récoltées ainsi que la qualité des tiges en Colombie-Britannique et dans le sud des États-Unis sont différentes de celles que l’on trouve au Québec. Ces différences ont un effet sur les produits vendus, les conditions de fonctionnement des scieries et les prix payés pour la ressource, rendant les comparaisons difficiles.
- Soulignons, par ailleurs, que selon l’état de leurs marchés traditionnels, les entreprises situées dans ces juridictions peuvent avoir l’intérêt et la capacité de vendre sur les mêmes marchés que ceux qui sont desservis historiquement par le Québec.

❑ La disponibilité de la ressource forestière

Au cours des dernières années, la diminution de la possibilité forestière a été plus importante au Québec qu'ailleurs au Canada. En effet, le volume de bois disponible pour les usines de transformation québécoises a baissé de plus de 25 % entre 2004 et 2013, alors qu'il est resté plutôt stable dans le reste des provinces canadiennes.

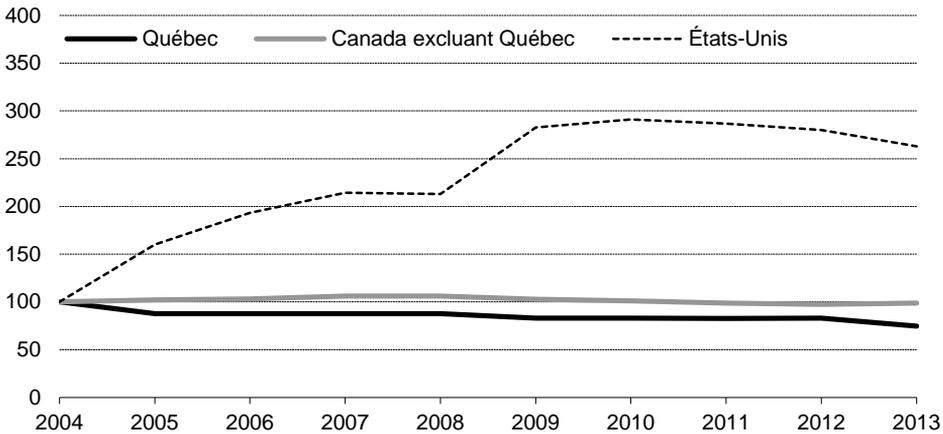
Par ailleurs, au cours de la même période, la possibilité forestière a augmenté de près de 163 % aux États-Unis.

— La majeure partie de cette augmentation provient des États du sud du pays, où la possibilité forestière des plantations dominées par le pin jaune du Sud a connu une importante croissance depuis 2004.

GRAPHIQUE 10

Évolution de la possibilité forestière totale au Québec, dans le reste du Canada et aux États-Unis

(indice 2004 = 100)



Note : La possibilité forestière inclut toutes les essences pour les forêts publiques et privées.

Sources : Base de données nationale sur les forêts (Québec et Canada) et US Department of Agriculture (États-Unis). Compilation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

❑ La tarification de la ressource dans d'autres juridictions

L'Ontario est la juridiction ayant le plus de points communs avec le Québec du point de vue forestier. Les forêts des deux provinces présentent des similitudes sur le plan de la composition, de l'éloignement des marchés et du type de tenure (proportion des forêts sous la responsabilité de l'État). Par contre, la tarification forestière en Ontario fluctue beaucoup moins en fonction des cycles économiques que celle du Québec.

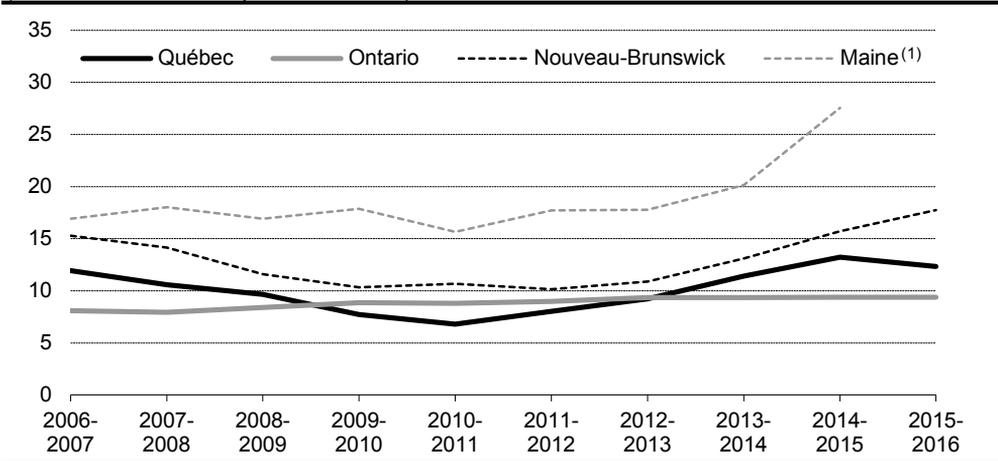
— Au plus fort du ralentissement économique, la valeur marchande des bois SEPM était plus faible au Québec qu'en Ontario.

La tarification liée aux forêts publiques du Nouveau-Brunswick se rapproche de celle du Québec, alors qu'elle est supérieure dans les forêts du Maine, où on trouve généralement des bois de meilleure qualité (plus grand diamètre de tige).

GRAPHIQUE 11

Comparaison de la valeur marchande des bois SEPM entre le Québec et d'autres juridictions

(en dollars canadiens par mètre cube)



Note : Les données 2015-2016 sont préliminaires.

(1) Les données de l'État du Maine pour l'année 2015-2016 n'étaient pas disponibles au moment de la publication.

Sources : Ontario Ministry of Natural Resources and Forestry, Maine Forest Service, ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick et ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

4. RENTABILITÉ DES SCIERIES DE BOIS SEPM AU QUÉBEC

Dans le cadre des travaux de la Cellule d'intervention forestière mise en place en juin 2015, une analyse des coûts d'approvisionnement et des différents enjeux de compétitivité de l'industrie forestière dans les régions du Québec a été réalisée notamment sur la base :

- d'une étude comparative des coûts d'approvisionnement et de transformation entre le Québec et l'Ontario (étude comparative Québec-Ontario²⁷), pour les années 2010, 2012 et 2014, réalisée par Del Degan, Massé et Associés inc. (DDM);
- d'un modèle financier élaboré par le ministère des Finances évaluant, sur une base régionale, la rentabilité des usines de sciage de bois résineux d'essences de sapin, épinettes, pin gris, mélèzes (SEPM) pour l'année 2014.

Deux experts externes ainsi que des représentants du Conseil de l'industrie forestière du Québec et de certaines entreprises du secteur forestier ont contribué à cette analyse, notamment au moyen d'échanges et de validations concernant les résultats et les hypothèses du modèle financier élaboré par le ministère des Finances.

4.1 Principaux constats de l'étude comparative Québec-Ontario sur la rentabilité des scieries

À l'été 2015, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et le Conseil de l'industrie forestière du Québec ont mandaté DDM afin de réaliser une étude permettant de :

- comparer les coûts d'opération relativement aux bois SEPM entre le Québec et l'Ontario;
- dégager des constats permettant d'alimenter la réflexion quant aux pistes d'amélioration applicables au contexte québécois.

L'étude a été réalisée à partir de l'information financière partagée par trois entreprises exploitant seize usines au Québec et dix en Ontario.

²⁷ DEL DEGAN, MASSÉ ET ASSOCIÉS INC., *Étude comparative des coûts d'approvisionnement et de transformation Québec-Ontario*, mars 2016.

Les composantes des coûts d'opération

La rentabilité de l'industrie forestière québécoise dépend à la fois des coûts d'opération et des revenus tirés de la vente des produits transformés.

Pour être mis en comparaison avec les revenus et permettre un portrait complet de la rentabilité de l'industrie, l'ensemble des coûts, de la récolte du bois rond à la souche jusqu'au transport des produits finis aux marchés, doit être pris en compte, soit :

- le coût de la fibre, qui inclut :
 - les coûts d'approvisionnement (récolte et achat de bois),
 - les transferts à l'État (redevance, valeur marchande des bois sur pied (VMBSP), sommes destinées à la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) et à la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU));
- les coûts de transformation en usine;
- les frais généraux des scieries;
- les coûts de transport aux marchés.

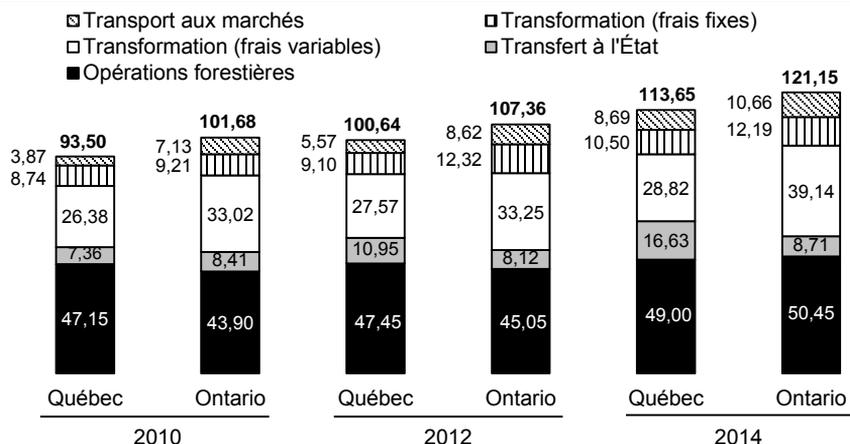
□ Comparaison des coûts d'opération

Les résultats de l'étude comparative démontrent que, pour les années 2010, 2012 et 2014, les usines québécoises ont été plus efficaces quant aux coûts d'opération que les usines ontariennes.

— En effet, sur les trois années analysées, les coûts d'opération au Québec ont été, en moyenne, inférieurs d'environ 7,50 \$ par mètre cube par rapport à ceux en Ontario.

Une analyse par composante de coût peut permettre une compréhension plus fine du résultat global et la définition de pistes d'amélioration potentiellement applicables au Québec.

Évolution des coûts d'opération par province – 2010, 2012 et 2014 (en dollars par mètre cube)



Source : Étude comparative Québec-Ontario.

■ Coût des opérations forestières

Le coût des opérations forestières inclut l'ensemble des dépenses supportées par les scieries pour s'approvisionner en bois rond, tant par la récolte que par l'achat de bois auprès d'un tiers.

Pour les années 2010 et 2012, ces coûts ont été, en moyenne, de 2,82 \$ par mètre cube plus élevés chez les scieries québécoises que chez les usines ontariennes.

Selon DDM, les coûts plus élevés au Québec pourraient notamment s'expliquer par :

- des coûts de récolte supérieurs, attribuables aux caractéristiques de la ressource (billes de moindre dimension, territoire présentant plus de contraintes de récolte, etc.) et au cadre normatif en vigueur (obligation de récolter des essences compagnes, aires de récolte de plus petite taille, etc.);
- des coûts de transport à l'usine supérieurs découlant d'une distance forêt-usine plus longue et d'une charge permise par camion durant la période de gel moins importante qu'en Ontario.

De 2012 à 2014, le coût des opérations forestières chez les scieries ontariennes a connu une croissance de 12,0 % (contre 3,3 % pour les usines québécoises), laquelle s'est traduite, en 2014, par un coût supérieur de 1,45 \$ par mètre cube à celui du Québec.

■ Transferts à l'État

Pour le Québec, les transferts à l'État comprennent la redevance, la valeur marchande des bois sur pied (VMBSPP) et les sommes destinées à la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) et à la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).

— En Ontario, ces transferts incluent le prix de coupe, les droits du Fonds de réserve forestier et les droits du Fonds de reboisement.

La valeur des transferts acquittés par les scieries québécoises a été inférieure à celle des usines ontariennes pour l'année 2010, mais supérieure pour les années 2012 et 2014.

— Au Québec, l'introduction d'une redevance en avril 2013 ainsi que la sensibilité de la VMBSPP à l'évolution de la conjoncture sur les marchés du bois d'œuvre expliquent la croissance importante observée de 2010 à 2014 (de 7,36 \$ à 16,63 \$ par mètre cube).

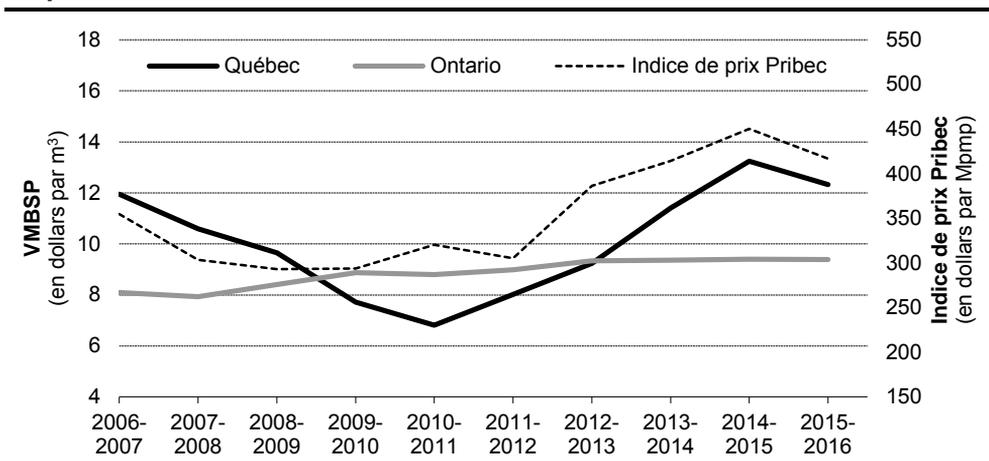
— En Ontario, les transferts à l'État sont demeurés relativement stables tout au long de la période (entre 8,12 \$ et 8,71 \$ par mètre cube).

Sur une base historique, on constate par ailleurs que l'évolution de la VMBSPP au Québec :

— n'a pas changé de tendance par rapport aux prix des produits finis après l'implantation du nouveau régime forestier;

— est plus sensible aux conditions du marché qu'en Ontario, et donc plus représentative de la conjoncture dans laquelle évoluent les usines de sciage.

Comparaison de la VMBSP au Québec et en Ontario et de l'indice de prix Pribec



Note : Les données sont préliminaires pour l'année 2015-2016.

Sources : Compilation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et Conseil de l'industrie forestière du Québec (Pribec).

■ Coût de transformation et de transport aux marchés

Les coûts de transformation sont constitués de l'ensemble des coûts pour transformer la ressource en produits finis et l'acheminer vers les marchés.

Pour chacune des trois années étudiées, les coûts de transformation (fixes et variables) et ceux de transport aux marchés ont, en moyenne, été respectivement inférieurs de 9,34 \$ et de 2,76 \$ par mètre cube chez les scieries québécoises par rapport aux usines ontariennes.

❑ Comparaison des revenus et de la rentabilité

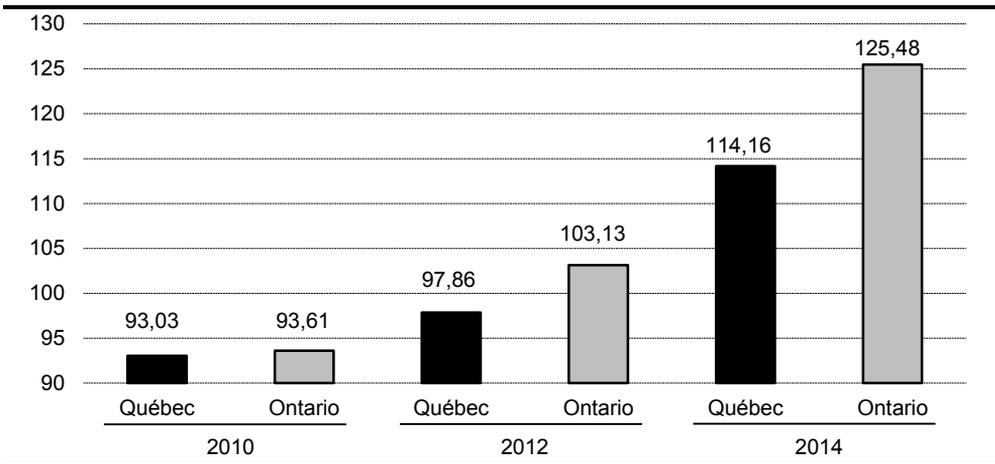
Les revenus des scieries proviennent principalement de la vente du bois d'œuvre et des sous-produits du sciage (copeaux, sciures, etc.).

Pour chacune des trois années analysées, les résultats de l'étude comparative indiquent que les revenus des usines québécoises ont été inférieurs à ceux des usines ontariennes. On observe un écart de 11,32 \$ par mètre cube en 2014.

Selon DDM, cet écart peut notamment s'expliquer par un panier de produits d'une plus grande valeur en Ontario.

GRAPHIQUE 14

Évolution des revenus des scieries du Québec et de l'Ontario (en dollars par mètre cube)



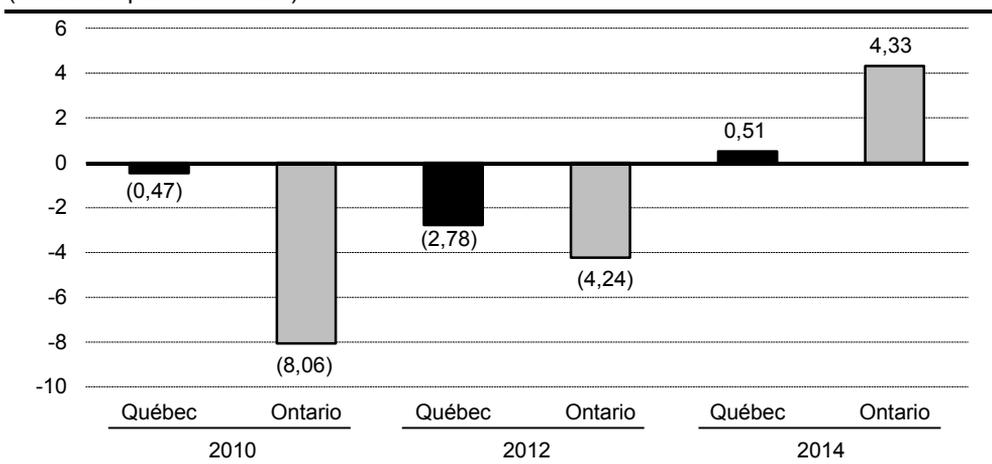
Source : Étude comparative Québec-Ontario.

En matière de rentabilité, les résultats de l'étude comparative indiquent que :

- pour les années 2010 et 2012, les scieries québécoises et ontariennes ont enregistré un déficit :
 - pour les deux années, le déficit des usines québécoises a été inférieur à celui des usines ontariennes;
- pour l'année 2014, les scieries des deux provinces ont dégagé un bénéfice. Celui des usines ontariennes a été supérieur puisque l'écart sur le plan de la valeur du panier de produits est venu annuler l'avantage des usines québécoises en ce qui concerne les coûts d'opération.

Ainsi, malgré une efficacité accrue en matière de coût d'opération, une valeur plus faible du panier de produits nuit à la rentabilité des scieries québécoises.

Évolution de la rentabilité des scieries du Québec et de l’Ontario
(en dollars par mètre cube)



Source : Étude comparative Québec-Ontario.

❑ Pistes d’amélioration applicables au contexte québécois

Une analyse des résultats de l’étude comparative fait par ailleurs ressortir certaines pratiques forestières ontariennes qui pourraient être appliquées au contexte québécois afin d’accroître la rentabilité des scieries et de les rendre plus efficaces.

Parmi ces pistes d’amélioration, mentionnons notamment :

- l’augmentation de la charge permise des camions forestiers en période de gel;
- la mise en place d’un programme de financement des chemins forestiers;
- la possibilité, pour les entreprises, de laisser les petites tiges en forêt.

4.2 **Portrait financier des activités de sciage des bois SEPM au Québec**

Dans le cadre du mandat que lui a confié la Cellule d'intervention forestière, le ministère des Finances a conçu un modèle financier permettant d'évaluer, sur une base régionale, la rentabilité des activités de sciage des bois SEPM pour l'année 2014.

— Le modèle a été élaboré en collaboration avec le MFFP et avec l'appui des deux experts externes invités à contribuer à la réalisation du mandat.

4.2.1 **Méthodologie pour évaluer la rentabilité des scieries en 2014**

□ Principales sources de données utilisées

Plusieurs sources de données ont été mises à profit afin de dresser, le plus fidèlement possible, le portrait de la rentabilité des activités de sciage au Québec pour l'année 2014, les principales sources étant :

- l'Enquête sur les coûts d'opération²⁸ et son volet complémentaire portant sur les revenus liés au bois d'œuvre;
- les registres forestiers du Québec et la base de données MESUBOIS du MFFP.

La plupart des données utilisées sont confidentielles puisqu'elles proviennent directement de déclarations d'entreprises. D'ailleurs, pour les besoins de la présente analyse, certains résultats ou données ont dû être regroupés afin de préserver la confidentialité des scieries.

²⁸ DEL DEGAN, MASSÉ ET ASSOCIÉS INC., *Enquête 2013-2014 sur les coûts d'opération et les revenus liés au bois d'œuvre de l'industrie forestière du Québec*, mars 2016.

Enquête sur les coûts d'opération

L'Enquête sur les coûts d'opération dresse un portrait des coûts d'approvisionnement et de transformation des bois d'essences résineuses, des peupliers et des feuillus durs récoltés en forêts publiques dans les différentes régions du Québec.

Pour les bois résineux d'essences de sapin, épinettes, pin gris et mélèzes (SEPM), l'échantillon de l'enquête compte 33 répondants et couvre plus de 83 % des volumes consentis en garantie d'approvisionnement pour l'année 2013-2014. Pour maximiser sa représentativité, l'échantillon a été sélectionné selon le processus suivant :

- les usines les plus importantes en matière de volume ont été sélectionnées, jusqu'à représenter 75 % des volumes totaux récoltés;
- un tirage aléatoire a été effectué pour sélectionner, parmi les usines restantes, une usine sur cinq.

Afin de s'assurer de leur fiabilité, les données recueillies dans le cadre de l'Enquête ont été validées sur le plan comptable à partir des états financiers des entreprises sondées.

Volet complémentaire portant sur les revenus

En 2016, un volet complémentaire à l'Enquête sur les coûts d'opération a été réalisé afin de documenter, pour les bois SEPM, les achats de bois et les revenus liés au bois d'œuvre.

- Ce volet d'enquête a permis de compléter, en ce qui concerne les revenus, l'information relative aux sous-produits déjà recueillie.

□ **Portée de l'analyse**

L'industrie forestière a accès à une ressource aux caractéristiques variées et regroupe des entreprises présentes sur divers marchés.

La fibre de bois utilisée par les industriels peut être issue de plusieurs essences, résineuses ou feuillues, provenant des forêts publiques, des forêts privées, d'achats hors Québec, de résidus d'usines de transformation et de bois de déconstruction.

Les caractéristiques du bois jouent, par ailleurs, un rôle important dans la structure industrielle.

- Les bois de feuillus durs sont notamment utilisés pour la fabrication de plancher de bois et de produits où l'apparence est importante tels que les meubles.
- La fibre d'épinette, un résineux, est résistante et longue, ce qui en fait un bois recherché notamment dans la production de bois d'œuvre et de papier journal.

Les enjeux de rentabilité et de compétitivité auxquels l'industrie fait face diffèrent selon la provenance des bois et l'essence de la ressource transformée.

Afin de permettre des constats justes et représentatifs du segment d'industrie sur lequel portent les travaux de la Cellule d'intervention forestière, l'analyse a été circonscrite aux usines de sciage dont :

- les approvisionnements en bois rond proviennent principalement des forêts publiques;
- les bois transformés sont des bois SEPM.

■ Les bois SEPM

Les bois SEPM constituent la majeure partie des volumes de bois récoltés et consommés au Québec.

— De 2010 à 2014, les bois SEPM ont représenté, en moyenne, plus de 83 % des volumes de bois rond issus des terres publiques consommés par l'ensemble de l'industrie de la transformation du bois.

— De plus, les bois SEPM représentent 72 % de la matière ligneuse consommée par les usines de pâtes et papiers²⁹, essentiellement sous forme de copeaux.

TABLEAU 1

Consommation en fibre par catégorie d'industrie et selon la forme de l'approvisionnement du bois – 2014 (en pourcentage)

Catégorie	Consommation par essence		Forme de l'approvisionnement		
	SEPM ⁽¹⁾	Autres essences ⁽²⁾	Bois rond	Copeaux	Autres résidus ⁽³⁾
Bois de sciage	87,3	12,7	100,0	—	—
Pâtes et papiers	71,9	28,1	17,6	75,6	6,8
Placages, contre-plaqués et panneaux	36,4	63,6	44,6	13,9	41,5
Cogénération et produits énergétiques	63,2	36,8	1,5	1,3	97,2
ENSEMBLE DES INDUSTRIES	75,3	24,7	s. o.	s. o.	s. o.

s. o. : Sans objet.

Note : La consommation en fibre désigne la consommation de bois rond, de copeaux, de sciures, de rabotures, d'écorces, de biomasse et de bois de déconstruction.

(1) Pour les secteurs de la cogénération et des produits énergétiques, cette catégorie comprend tous les résineux.

(2) Feuillus durs, peupliers et résineux autres que ceux des bois SEPM, sauf pour les secteurs de la cogénération et des produits énergétiques.

(3) Selon les catégories d'industries, « Autres résidus » peut comprendre les bois de déconstruction, les sciures et les rabotures, les écorces et la biomasse.

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

²⁹ Exclut les usines qui utilisent des fibres de papier recyclées.

■ Les scieries au centre de la chaîne de valeur de l'industrie

Les scieries sont au centre de la chaîne de valeur de l'industrie forestière.

Selon les données de Statistique Canada, l'ensemble des scieries du Québec (de résineux et de feuillus) représentait en 2015 :

- environ 25 % de la valeur des livraisons de l'ensemble des scieries canadiennes (3,0 milliards de dollars au Québec et 12,7 milliards de dollars au Canada);
- 28 % des emplois directs dans l'industrie forestière canadienne, soit 9 700 emplois au Québec, comparativement à 34 300 emplois pour l'ensemble du Canada.

Parallèlement, les scieries ont consommé plus de 97 % de l'approvisionnement en bois rond du groupe SEPM au Québec en 2014. Par ailleurs, celles-ci sont :

- généralement impliquées dans les activités de récolte dans les forêts publiques;
- en amont des usines de deuxième et de troisième transformation spécialisées, par exemple, dans la fabrication du bois d'ingénierie.

TABLEAU 2

Provenance de l’approvisionnement en bois rond du groupe SEPM par catégorie d’industrie de transformation du bois – 2014

Catégorie	Usines ⁽¹⁾ (nombre)	Forêts publiques (Mm ³)	Forêts privées (Mm ³)	Extérieur du Québec (Mm ³)	Total	
					Mm ³	Part (%)
Bois de sciage	119	16,57	2,63	1,75	20,96	97,4
Pâtes et papiers	5	0,15	0,30	0,06	0,51	2,4
Autres industries	9	0,01	0,04	0,00	0,05	0,2
Cogénération et produits énergétiques	1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
TOTAL	134	16,73	2,98	1,81	21,52	100,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Représente l’ensemble des usines du Québec s’approvisionnant en bois SEPM, qu’elles disposent d’une garantie d’approvisionnement en forêt publique ou non.

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Définitions et exemples de produits issus de la transformation du bois

Les produits de première transformation comprennent les produits issus de l’usinage de la matière première sous forme de bois rond, de copeaux, de sciures, de rabotures, d’écorces et de bois, ainsi que les papiers récupérés par un établissement pour en faire un produit fini ou semi-fini.

Les produits de deuxième et de troisième transformation comprennent les produits fabriqués à partir d’un produit de première transformation par un ou deux établissements autres que ceux de la première transformation pour en faire un produit fini ou semi-fini.

Principaux produits issus des première, deuxième et troisième transformations du bois

Industrie du bois	Pâtes, papiers, cartons	Énergie et chimie verte
Première transformation Bardeaux, bois d’œuvre résineux, poteaux, panneaux.	Première transformation Papier journal, papier hygiénique, cartons et papiers fins et de spécialités.	Première, deuxième et troisième transformations Énergie thermique (cogénération) et granules de bois.
Deuxième et troisième transformations Bois d’ingénierie d’apparence ou structural, bois ouvré, bois traité, palettes et bois d’emballage, châlit, cadres et moulures, composants structuraux préfabriqués.	Deuxième et troisième transformations Sacs en papier, articles de papeterie, boîtes et contenants en carton, emballage, produits finis de papiers hygiéniques.	Alcools, huiles essentielles, produits pharmaceutiques et nutraceutiques, composants alimentaires, nanocellulose cristalline, filament de cellulose, huiles pyrolytiques et biocarburants, sucres et molécules plateformes.

❑ Régions d'attribution et zones d'analyse

Aux fins de la gestion des ressources forestières du domaine de l'État, le territoire québécois est scindé en treize régions d'attribution. Dix de ces régions comptent au moins une usine de sciage ayant les caractéristiques requises pour être considérée dans l'analyse et ayant participé à l'Enquête sur les coûts d'opération.

- Au total, ces dix régions comptaient, en 2014, 85 des 119 usines de sciage québécoises transformant des bois SEPM.
- Pour 2014, ces 85 usines de sciage :
 - ont transformé plus de 98 % du volume de bois SEPM provenant des forêts publiques destiné aux activités de sciage³⁰,
 - se sont approvisionnées, en moyenne, à plus de 89 % en forêt publique.

Les trois autres régions d'attribution comptent également des usines de sciage transformant des bois SEPM. Or, deux d'entre elles s'approvisionnent à plus de 90 % en forêt privée et en importation, alors que l'autre ne compte aucune usine ayant participé à l'Enquête sur les coûts d'opération. De fait, ces régions ne sont pas considérées dans l'analyse.

³⁰ Outre les activités de sciage, les volumes de bois SEPM provenant des forêts publiques peuvent notamment être destinés au secteur des pâtes et papiers, à celui de la cogénération et à celui des produits énergétiques.

Le tableau suivant présente les dix régions d'attribution considérées et indique, le cas échéant, la zone au sein de laquelle elles ont été regroupées pour des raisons de confidentialité.

— De tels regroupements ont été faits lorsque, pour une région donnée, le nombre de répondants à l'Enquête sur les coûts d'opération est trop faible ou lorsque quelques entreprises y sont prépondérantes.

TABLEAU 3

Régions d'attribution et zones d'analyse

	Zones d'analyse
Régions d'attribution considérées dans l'analyse	
01 – Bas-Saint-Laurent (BSL)	Zone 1
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (G-IDLM)	Zone 1
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean (S-LSJ)	Zone 2
03 – Capitale-Nationale (Cap.-Nat.)	Zone 2
04 – Mauricie	
07 – Outaouais	Zone 3
15 – Laurentides	
08 – Abitibi-Témiscamingue (Abitibi-Témisc.)	Zone 4
09 – Côte-Nord	Zone 5
10 – Nord-du-Québec	Zone 6
Régions d'attribution non considérées dans l'analyse	
05 – Estrie	—
12 – Chaudière-Appalaches	—
14 – Lanaudière	—

4.2.2 Présentation du modèle financier

Le modèle financier permet d'évaluer, par zone d'analyse, la rentabilité des activités de sciage pour l'année 2014, considérant principalement :

- les revenus générés par la vente du bois d'œuvre et des sous-produits du sciage;
- les coûts, de la récolte du bois rond à la souche jusqu'à sa transformation à l'usine;
- la valeur des variations des stocks;
- les aides gouvernementales et les transferts à l'État;
- la fiscalité nette des entreprises.

□ Estimation des revenus

Concernant les revenus, le modèle financier calcule, pour l'année 2014, les recettes générées par la vente de bois d'œuvre et des sous-produits du sciage, soit les copeaux, les sciures, les rabotures et les écorces.

Tant pour le bois d'œuvre que pour les sous-produits, les revenus sont calculés sur la base :

- du volume de production réel déclaré par les entreprises aux registres forestiers du Québec pour l'année 2014;
- d'un prix de vente unitaire pour le bois d'œuvre et pour chacun des sous-produits, calculé à partir des volumes de ventes et des revenus réels déclarés à l'Enquête sur les coûts d'opération.

TABLEAU 4

Revenus de vente unitaire du bois d'œuvre et des sous-produits, par zone – 2014

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6
	BSL et G-IDLM	S-LSJ et Cap.-Nat.	Mauricie, Outaouais, Laurentides	Abitibi-Témisc.	Côte-Nord	Nord-du-Québec
Bois d'œuvre (\$/Mppm ⁽¹⁾)	348,97	351,50	353,97	360,56	334,66	337,24
Sous-produits (\$/tma ⁽²⁾)						
– Copeaux	95,27	109,31	112,20	93,00	127,26	93,11
– Sciures	49,06	48,72	42,00	49,07	34,24	53,26
– Rabotures	52,30	67,83	71,42	44,37	30,74	52,56
– Écorces	7,05	15,51	7,11	8,49	13,01	4,21

(1) Millier de pieds mesure de planche.

(2) Tonne métrique anhydre.

Source : Enquête sur les coûts d'opération.

Portrait de la production des scieries

La production des scieries de bois SEPM (sapin, épinettes, pin gris et mélèzes) prend la forme de sciages (bois d'œuvre) de différentes dimensions ainsi que de sous-produits de quatre types, soit les copeaux, les sciures, les rabotures et les écorces.

Bois d'œuvre

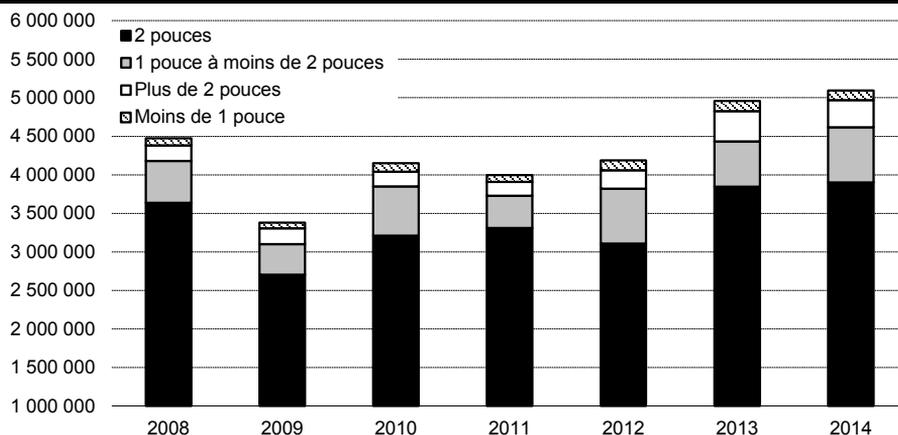
En 2014, la production québécoise de bois d'œuvre a atteint un peu plus de 5 millions de milles pieds mesure de planche (Mmp), soit le niveau le plus important depuis le ralentissement économique de 2008-2009.

Le bois d'œuvre de deux pouces d'épaisseur nominale (2x3, 2x4, etc.) a représenté près de 82 % de cette production, contre un peu plus de 15 % pour les planches d'une épaisseur nominale d'un pouce à moins de deux pouces (1x3, 1x4, etc.).

- Le reste de la production est composé de bois d'œuvre de dimensions non traditionnelles (produits de niche), d'une épaisseur nominale de moins de 1 pouce ou de plus de 2 pouces.

Production des usines québécoises de sciage de bois SEPM

(en milliers de pieds mesure de planche)



Source : Registres forestiers du Québec. Compilation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Portrait de la production des scieries (suite)

Sous-produits

En 2014, la production québécoise de sous-produits des bois SEPM a totalisé 6,8 millions de tonnes métriques anhydres (tma), composées à :

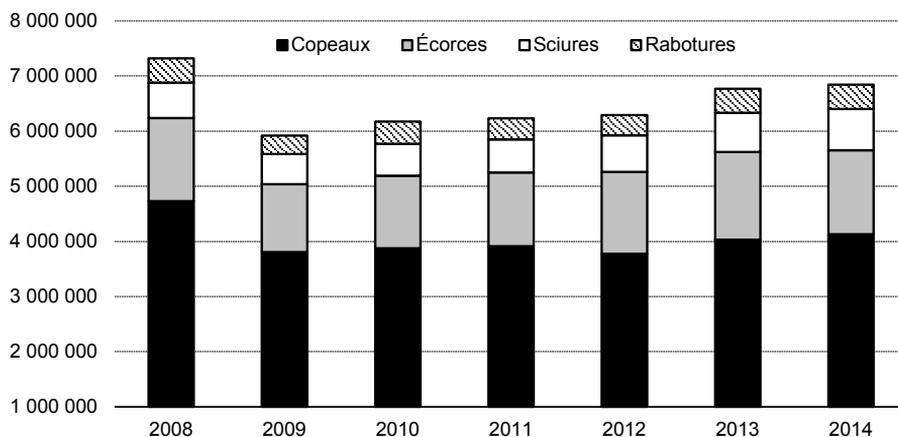
- 60,4 % de copeaux, source importante de matière première pour les usines de pâtes et papiers;
- 17,4 % de sciures et de rabotures, majoritairement utilisées dans la fabrication de panneaux et dans la production de biocombustibles (granulés de bois, bûches de fibre densifiée, etc.);
- 22,2 % d'écorces, généralement consommées par des usines pour la production d'énergie thermique et électrique, mais pouvant également être utilisées, en faible proportion, dans la production de granulés pour le secteur industriel.

Tous les sous-produits peuvent également être utilisés pour la production de biocarburants tels que l'huile pyrolytique, l'éthanol cellulosique et le biodiesel.

- À ce jour, la faible maturité technologique des procédés industriels impliqués et le contexte actuel de faible coût des produits pétroliers constituent toutefois des obstacles majeurs à leur production à l'échelle commerciale.

Production de sous-produits du sciage de bois SEPM

(en tonnes métriques anhydres)



Source : Registres forestiers du Québec. Compilation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Portrait de la production des scieries (suite)

Production en 2014 pour les six zones d'analyse

Pour les six zones prises en compte dans l'analyse, la production de bois d'œuvre déclarée aux registres forestiers du Québec a totalisé, pour l'année 2014, 4,38 millions de Mpmp.

- La production de sous-produits a quant à elle été de l'ordre de 6,10 millions de tma.

Tant pour le bois d'œuvre que pour les sous-produits, l'écart de production entre les six zones et le Québec dans son ensemble s'explique essentiellement par les volumes de bois SEPM transformés dans les trois régions d'attribution non considérées.

- Rappelons que ces régions ne sont pas considérées dans l'analyse puisque deux d'entre elles s'approvisionnent à plus de 90 % en forêt privée et en importation (Estrie et Chaudière-Appalaches), alors que l'autre ne compte aucune usine ayant participé à l'Enquête sur les coûts d'opération (Lanaudière).

Volume de production, par zone – 2014

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6	
	BSL et G-IDLM	S-LSJ et Cap.-Nat.	Mauricie, Outaouais, Laurentides	Abitibi- Témisc.	Côte- Nord	Nord-du- Québec	Total
Bois d'œuvre (millions de Mpmp)	0,57	1,35	0,65	0,82	0,37	0,63	4,38
Sous-produits (millions de tma)	0,60	1,92	0,88	1,12	0,71	0,87	6,10

Source : Registres forestiers du Québec. Compilation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et du ministère des Finances du Québec.

❑ Estimation des coûts d'opération

En contrepartie des revenus, le modèle financier permet de calculer des coûts pour l'approvisionnement en bois rond et sa transformation à l'usine³¹.

En matière de coûts d'approvisionnement, le modèle distingue les volumes de bois des forêts publiques récoltés directement par les scieries, ceux acquis auprès d'un exploitant en forêt publique (entrepreneur forestier, coopérative, etc.) et ceux acquis en forêt privée et à l'importation.

Sur le plan de la transformation, considérant que les coûts de l'Enquête sur les coûts d'opération sont ramenés sur l'ensemble des billes transformées, le modèle ne fait aucune distinction quant à la provenance des bois et estime les coûts sur l'ensemble du volume de bois marchand transformé³².

En plus des coûts d'approvisionnement et de transformation, le modèle prend en compte les frais financiers et l'amortissement ainsi que la valeur des transferts effectués par les scieries pour couvrir les frais généraux de leurs sièges sociaux.

TABLEAU 5

Coûts d'opération, par zone – 2014 (en dollars par mètre cube)

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6
	BSL et G-IDLM	S-LSJ et Cap.-Nat.	Mauricie, Outaouais, Laurentides	Abitibi- Témisc.	Côte- Nord	Nord-du- Québec
Coût unitaire						
Coût de la fibre	61,24	66,12	63,78	69,88	68,63	67,38
– Approvisionnement ⁽¹⁾	47,58	50,73	50,60	49,08	59,21	53,52
– Transferts à l'État	13,67	15,39	13,18	20,80	9,42	13,86
Transformation	43,18	31,64	34,64	31,19	30,03	31,16
Frais généraux ⁽²⁾	8,26	5,43	4,63	5,07	2,42	3,97
Transport aux marchés ⁽³⁾	8,53	9,37	10,32	10,37	10,32	15,03
TOTAL	121,21	112,57	113,36	116,50	111,40	117,55

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Correspond uniquement aux coûts de récolte (souche-usine), nets des aides gouvernementales. Les coûts relatifs à l'achat de bois sont confidentiels pour la majorité des zones et ne sont pas pris en compte ici.

(2) Les frais généraux incluent l'amortissement, les frais financiers et les transferts aux sièges sociaux.

(3) Les coûts de transport aux marchés sont confidentiels pour les zones 3 et 5. Pour ces deux zones, le coût présenté correspond au coût moyen pour le Québec observé à l'Enquête sur les coûts d'opération.

Source : Enquête sur les coûts d'opération.

³¹ Pour assurer la concordance avec les revenus qui sont calculés sur la base d'un prix de vente à l'usine, l'estimation des coûts ne prend pas en compte le transport du bois d'œuvre aux marchés.

³² Le volume de bois marchand transformé est estimé en tenant compte du volume de production de bois d'œuvre déclaré aux registres forestiers du Québec pour l'année 2014 et du rendement matière observé à l'Enquête sur les coûts d'opération.

❑ Ajustement pour variation des stocks

Dans le cours normal des opérations, une partie des bois transformés peut avoir été récoltée l'année précédente. De même, une partie des bois récoltés peut être gardée en stock et être transformée l'année suivante.

Puisque l'analyse porte sur une seule année financière, un ajustement pour variation des stocks est apporté aux résultats du modèle afin d'attribuer :

- une valeur aux volumes de bois ayant été récoltés en 2014, mais n'ayant pas été transformés (stock pour 2015);
- un coût aux volumes de bois ayant été transformés en 2014, mais ayant été récoltés en 2013 (stock de 2013).

Pour chacune des zones d'analyse, la nature et la taille de la variation des stocks sont établies en comparant, pour l'année 2014, les volumes de bois marchand récoltés et transformés.

- Si le volume de bois récolté est supérieur au volume de bois transformé, l'écart constitue un stock pour 2015.
 - Une valeur équivalente aux coûts souche-usine estimés à l'Enquête sur les coûts d'opération (transferts à l'État compris) est alors attribuée à ce stock.
- À l'inverse, si le volume de bois récolté est inférieur au volume de bois transformé, l'écart constitue un stock de 2013.
 - Un coût équivalent aux coûts souche-usine estimés pour l'année 2013 (transferts à l'État en vigueur en 2013 compris) est alors attribué à ce stock.

TABLEAU 6

Valeur des stocks, selon la nature par zone

(en dollars par mètre cube)

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6
	BSL et G-IDLM	S-LSJ et Cap.-Nat.	Mauricie, Outaouais, Laurentides	Abitibi- Témisc.	Côte- Nord	Nord-du- Québec
Stock de 2013	s. o.	s. o.	s. o.	67,34	65,67	s. o.
Stock pour 2015	61,24	66,12	63,78	s.o.	s.o.	67,38

s. o. : Sans objet.

Source : Enquête sur les coûts d'opération. Compilation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Volumes de bois marchand SEPM transformé au cours de l'année 2014

Provenance des volumes de bois marchand SEPM transformé

Au cours de l'année 2014, le volume de bois marchand SEPM transformé par les usines de sciage situées dans les six zones d'analyse a totalisé environ 18,4 millions de mètres cubes.

- De ce volume, environ 2,0 millions de mètres cubes proviennent des forêts privées et d'importations.
- Le solde, soit environ 16,4 millions de mètres cubes, provient des forêts publiques.

Au cours de l'année 2014, la récolte de bois SEPM en forêt publique a été de l'ordre de 16,5 millions de mètres cubes.

De fait, environ 0,1 million de mètres cubes du volume récolté n'ont pas été transformés en 2014 et étaient disponibles en stock pour l'année 2015.

Volume de bois marchand du groupe SEPM transformé par zone, selon la provenance – 2014

(en millions de mètres cubes)

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6	
	BSL et G-IDLM	S-LSJ et Cap.-Nat.	Mauricie, Outaouais, Laurentides	Abitibi- Témisc.	Côte- Nord	Nord-du- Québec	Total
Forêts publiques							
- Stock de 2013	0,00	0,00	0,00	0,61	0,12	0,00	0,73
- Récolte de 2014	1,68	5,63	2,52	2,37	1,64	2,63	16,48
- Stock pour 2015	-0,15	-0,22	-0,01	0,00	0,00	-0,43	-0,81
Sous-total – Forêts publiques	1,53	5,41	2,51	2,98	1,75	2,21	16,39
Forêts privées	0,57	0,48	0,20	0,15	0,20	0,13	1,73
Importations	0,02	0,00	0,01	0,23	0,00	0,00	0,27
TOTAL	2,12	5,89	2,73	3,37	1,95	2,33	18,39

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Compilation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et du ministère des Finances du Québec.

☐ Aides gouvernementales et transferts à l'État

■ Aides gouvernementales

Le modèle financier prend en compte la valeur de l'aide financière reçue par les usines de sciage au cours de l'année 2014 dans le cadre de l'aide pour travaux de récupération et du crédit pour travaux sylvicoles commerciaux (coupes partielles). La valeur de ces aides gouvernementales est calculée sur la base :

- du volume de bois SEPM des forêts publiques récolté par les scieries au cours de l'année 2014, tel qu'il est compilé dans la base de données MESUBOIS;
- de l'aide unitaire observée à l'Enquête sur les coûts d'opération.

TABLEAU 7

Aides gouvernementales, par zone – 2014

(en dollars par mètre cube)

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6
	BSL et G-IDLM	S-LSJ et Cap.-Nat.	Mauricie, Outaouais, Laurentides	Abitibi-Témisc.	Côte-Nord	Nord-du-Québec
Aide financière pour travaux de récupération	—	—	0,03	0,03	0,40	0,01
Crédit pour travaux sylvicoles commerciaux	0,64	0,21	0,34	0,42	0,08	0,07

Source : Enquête sur les coûts d'opération.

Aides gouvernementales prises en compte dans le modèle

Aide financière pour travaux de récupération

Le programme d'aide financière pour travaux de récupération a pour objectif de favoriser la mise en place de plans de récupération des bois soumis à un désastre naturel (feux, chablis, épidémies d'insectes, etc.) avant qu'une dégradation les rende non transformables.

L'aide versée varie en fonction du type et de la sévérité des perturbations et vise à compenser les coûts de récolte supplémentaires de ces superficies perturbées.

Crédit pour travaux sylvicoles commerciaux

Le programme de crédit pour travaux sylvicoles commerciaux a pour objectif de favoriser la récolte des bois en coupe partielle.

- Ce type de coupe permet de répondre à plusieurs objectifs sylvicoles dont l'augmentation de la valeur de la forêt à long terme, mais occasionne des coûts supplémentaires à la récolte.

Le montant de la compensation financière, qui varie selon le type et la difficulté de réalisation de la coupe partielle, vise à compenser les coûts de récolte additionnels engagés pour la réalisation des coupes prévues dans la stratégie d'aménagement.

❑ Transferts à l'État

Sur le plan des transferts à l'État, le modèle prend en compte les montants que les usines de sciage ont dû verser au cours de l'année 2014 et qui sont liés :

- aux volumes de bois SEPM des forêts publiques qui ont été récoltés dans le cadre de GA et d'achats sur le marché libre;
- aux activités de la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) et de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).

Ces transferts à l'État, qui sont pris en compte dans le coût de la fibre, sont calculés sur la base :

- du volume de bois SEPM des forêts publiques attribué dans le cadre de GA au cours de l'année 2014, pour la redevance;
- du volume de bois SEPM des forêts publiques récolté par les scieries au cours de l'année 2014, pour la VMBSP et les versements relatifs à la SOPFIM et à la SOPFEU;
- du transfert unitaire observé à l'Enquête sur les coûts d'opération pour chacun de ces éléments.

TABLEAU 8

Transferts à l'État, par zone – 2014 (en dollars par mètre cube)

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6
	BSL et G-IDLM	S-LSJ et Cap.-Nat.	Mauricie, Outaouais et Laurentides	Abitibi- Témisc.	Côte- Nord	Nord-du- Québec
Redevance et VMBSP	12,19	14,16	11,73	19,50	7,99	12,56
SOPFIM et SOPFEU	1,47	1,23	1,45	1,30	1,43	1,31

Source : Enquête sur les coûts d'opération.

❑ Fiscalité nette

Le modèle financier intègre une estimation de la fiscalité nette (impôt sur le revenu et crédits d'impôt) des usines de sciage situées dans les six zones d'analyse réalisée par le ministère des Finances.

— Parmi les crédits considérés, mentionnons notamment le crédit d'impôt à l'investissement et le crédit d'impôt pour des activités de transformation dans les régions ressources.

4.2.3 Rentabilité globale

Les résultats du modèle financier démontrent que, globalement, l'industrie du sciage de bois SEPM au Québec a été rentable au cours de l'année 2014. En effet, on estime pour les six zones d'analyse :

- des revenus totaux de l'ordre de 2,05 milliards de dollars;
- des dépenses d'opération d'environ 1,95 milliard de dollars, une fois les transferts à l'État et les aides gouvernementales pris en compte;
- un bénéfice après impôts et amortissement de l'ordre de 95,12 millions de dollars, équivalent à une marge de 5,11 \$ par mètre cube de bois marchand transformé;
 - notons qu'en 2014 ce bénéfice est comparable à celui de 4,33 \$ par mètre cube estimé pour les usines ontariennes dans le cadre de l'Étude comparative Québec-Ontario.

TABLEAU 9

Rentabilité estimée, sommaire par zone – 2014

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6	Total
	BSL et G-IDLM	S-LSJ et Cap.-Nat.	Mauricie, Outaouais, Laurentides	Abitibi- Témisc.	Côte- Nord	Nord-du- Québec	
Revenus	244,92	645,58	300,95	370,01	188,32	296,77	2 046,55
Dépenses ⁽¹⁾	250,25	611,17	285,21	344,66	194,30	268,74	1 954,34
Bénéfice après impôts et amortissement ⁽²⁾							
– En millions de dollars	-4,68	35,02	15,91	25,34	-5,67	29,19	95,12
– En dollars par m ³ de bois marchand transformé	-2,20	5,95	5,83	7,52	-2,91	12,51	5,11
– En dollars par Mmpm	-8,27	25,94	24,51	30,83	-15,50	46,43	21,71

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les dépenses prennent en compte les transferts à l'État et les aides gouvernementales.

(2) Prend en compte la fiscalité nette.

Sur une base historique, on constate que l'année 2014 constitue, depuis 2008, non seulement la plus importante en matière de volume de production, mais également la meilleure en ce qui a trait aux prix de vente du bois d'œuvre.

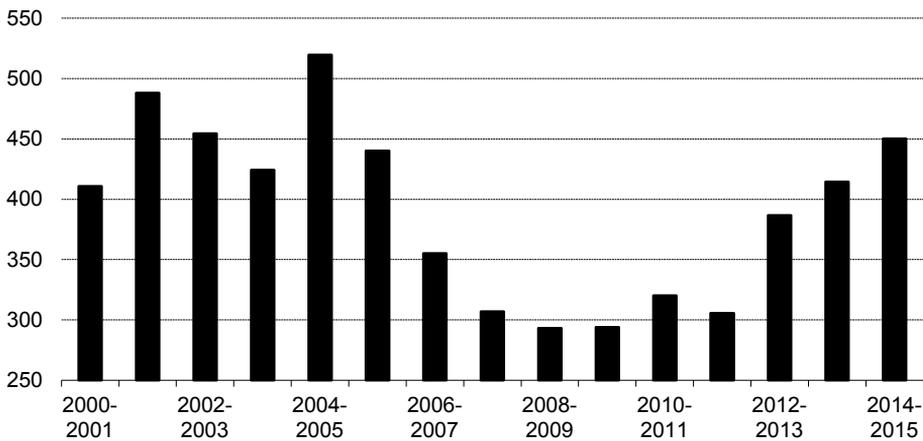
— À titre comparatif, l'indice de prix Pribec pour le bois d'œuvre du groupe SEPM était de 53 % inférieur en 2009.

Ainsi, la rentabilité globale calculée pour l'année 2014 semble reposer sur un équilibre fragile, notamment attribuable à une conjoncture favorable sur le marché du bois d'œuvre résineux, où l'on observe les prix les plus élevés en dix ans.

GRAPHIQUE 16

Indice de prix Pribec pour le bois d'œuvre SEPM

(en dollars par mille pieds de mesure de planche)



Source : Conseil de l'industrie forestière du Québec (Pribec).

❑ Rentabilité à l'échelle régionale

Une analyse à l'échelle régionale permet de constater que la rentabilité globale de l'industrie est tributaire de la bonne performance financière de quatre des six zones, soit :

- la zone 2 (Saguenay–Lac-Saint-Jean et Capitale-Nationale);
- la zone 3 (Mauricie, Outaouais et Laurentides);
- la zone 4 (Abitibi-Témiscamingue);
- la zone 6 (Nord-du-Québec).

Dans ces quatre zones, qui représentent près de 80 % du volume de récolte des régions considérées dans l'analyse, les activités de sciage ont permis de dégager, au cours de l'année 2014, un bénéfice estimé entre 15,91 millions de dollars et 35,02 millions de dollars.

- Ce bénéfice équivaut selon la zone à une marge se situant entre 5,83 \$ et 12,51 \$ par mètre cube transformé.

Dans les deux autres zones, soit la zone 1 (Bas-Saint-Laurent et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine) et la zone 5 (Côte-Nord), les activités de sciage ont engendré des déficits estimés respectivement à 4,68 millions de dollars et à 5,67 millions de dollars au cours de l'année 2014.

- Pour la zone 5 (Côte-Nord), ce résultat est cohérent avec la situation financière véhiculée par les usines de la région, laquelle a mené à la mise en place des mesures d'appui annoncées par le gouvernement du Québec à la fin de l'été 2015.

TABLEAU 10

Rentabilité estimée, par zone – 2014

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6	Total
	BSL et G-IDLM	S-LSJ et Cap.-Nat.	Mauricie, Outaouais, Laurentides	Abitibi- Témisc.	Côte- Nord	Nord-du- Québec	
Revenus							
Vente de bois d'œuvre	197,46	474,59	229,80	296,41	122,40	212,05	1 532,71
Vente de sous-produits	38,50	156,18	70,29	73,60	65,92	55,88	460,36
Autres revenus ⁽¹⁾	8,97	14,80	0,86	0,00	0,00	28,84	53,47
Total – Revenus	244,92	645,58	300,95	370,01	188,32	296,77	2 046,55
Dépenses							
Approvisionnement	122,83	333,21	146,57	140,25	110,70	154,84	1 008,39
Transformation	91,69	188,18	98,09	105,12	58,53	72,70	614,31
Frais financiers et amortissement	15,78	18,72	9,65	10,07	3,25	7,41	64,88
Autres dépenses ⁽²⁾	1,39	10,67	2,64	45,74	9,01	1,84	71,30
Total – Dépenses	231,69	550,79	256,94	301,18	181,50	236,78	1 758,88
Transferts à l'État							
Redevance et VMBS	17,35	56,34	25,88	41,57	11,46	29,16	181,76
SOPFIM et SOPFEU	2,14	4,88	3,19	2,90	2,03	2,99	18,12
Total – Transferts à l'État	19,49	61,22	29,06	44,48	13,48	32,15	199,88
Aides gouvernementales							
Aides gouvernementales	-0,93	-0,83	-0,79	-1,00	-0,68	-0,19	-4,42
Fiscalité nette							
Impôt et crédits d'impôt	-0,65	-0,62	-0,17	0,01	-0,31	-1,17	-2,91
Bénéfice après impôts et amortissement							
– En millions de dollars	-4,68	35,02	15,91	25,34	-5,67	29,19	95,12
– En dollars par m ³ de bois marchand transformé	-2,20	5,95	5,83	7,52	-2,91	12,51	5,11
– En dollars par Mmpm	-8,27	25,94	24,51	30,83	-15,50	46,43	21,71

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Inclut les ajustements des stocks.

(2) Inclut les ajustements des stocks et les transferts aux sièges sociaux.

❑ Déterminants de la rentabilité

Plusieurs facteurs ont des répercussions sur les revenus et les dépenses des scieries, et donc sur la rentabilité observée par région.

- Ces facteurs peuvent notamment dépendre des conditions de marché et de l'environnement d'affaires (prix de vente, utilisation des capacités, etc.), des choix d'entreprises (panier de produits, facteurs de production, etc.) ou encore du cadre normatif mis en place par le gouvernement (règles de récolte, attributions, etc.).

L'analyse des déterminants de la rentabilité favorise une meilleure compréhension de ces facteurs et aide à établir les interventions gouvernementales appropriées pour appuyer l'industrie.

■ Analyse des revenus

Pour l'année 2014, le bois d'œuvre a représenté, en moyenne, 41,5 % du volume de production des scieries analysées, contre 58,5 % pour les sous-produits.

- Le revenu de vente moyen des scieries a été de 348,85 \$/Mpmp pour le bois d'œuvre et de 76,71 \$/tma pour les sous-produits.

D'une zone à l'autre, la composition du panier de produits et les revenus de vente obtenus peuvent varier de façon importante. Puisque ces deux facteurs déterminent la valeur de la production, une comparaison entre chaque zone permet d'expliquer en partie les écarts de rentabilité observés.

TABLEAU 11

Volume de production, rendement matière et revenus, par zone – 2014
(en pourcentage, sauf indication contraire)

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6	
	BSL et G-IDLM	S-LSJ et Cap.-Nat.	Mauricie, Outaouais et Laurentides	Abitibi-Témisc.	Côte-Nord	Nord-du-Québec	Moyenne pondérée
Volume de production							
Bois d'œuvre	49,4	40,5	41,3	42,8	32,7	42,8	41,5
Sous-produits	50,6	59,5	58,7	57,2	67,3	57,2	58,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rendement matière⁽¹⁾							
m ³ /Mpmp	3,86	4,36	4,20	4,10	5,33	3,71	4,25
Revenus de vente unitaire							
Bois d'œuvre (\$/Mpmp)	348,97	351,50	353,97	360,56	334,66	337,24	348,85
Sous-produits (\$/tma) ⁽²⁾	64,62	81,14	80,23	65,62	92,48	64,22	76,71

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Cet indicateur représente la quantité de mètres cubes de bois nécessaire à une scierie pour la production d'un millier de pieds mesure de planche (m³/Mpmp). Pour le Nord-du-Québec, le rendement matière relativement bas observé pour l'année 2014 s'explique par des méthodes de transformation en bois d'œuvre plus efficaces.

(2) Revenu de vente moyen, selon l'importance relative de chaque type de sous-produits.

Sources : Registres forestiers du Québec et Enquête sur les coûts d'opération. Compilation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et du ministère des Finances du Québec.

■ Composition du panier de produits

La composition du panier de produits est notamment tributaire de la qualité des bois transformés (essences, dimension des billes, etc.), de la structure d'opération dans laquelle évoluent les scieries et des facteurs de production (équipements, main-d'œuvre, etc.).

- Par exemple, la transformation de billes de petit diamètre mènera souvent à la production de copeaux si la scierie n'a pas la possibilité d'alimenter une usine de deuxième transformation mettant en valeur des sciages de petites dimensions.
- De même, les choix de production d'une scierie indépendante seront généralement axés sur le bois d'œuvre, soit le débouché offrant le meilleur retour sur les activités de sciage, ce qui ne sera pas nécessairement le cas pour une usine intégrée à une papetière.
- L'utilisation d'équipements modernes et performants permettra aussi à une scierie de produire une quantité de bois d'œuvre plus importante par bille transformée.

Ces facteurs permettent donc d'expliquer pourquoi, d'une zone à l'autre, la teneur en bois d'œuvre et en sous-produits du panier de production est variable.

Sur le plan de la rentabilité, on observe, dans les quatre zones pour lesquelles un bénéfice est estimé en 2014, un volume de production composé à plus de 40 % de bois d'œuvre, soit les produits offrant la meilleure valeur pour les scieries.

- Dans ces zones, le rendement matière se situe entre 3,71 et 4,36 mètres cubes par Mpmp, confirmant une production de bois d'œuvre accrue par unité de bois marchand transformé.

À titre comparatif, la zone 5, qui est déficitaire en 2014, est caractérisée par un panier comptant moins de 33 % de bois d'œuvre et par un rendement matière de 5,33 mètres cubes par Mpmp, soit le plus élevé des six zones.

De façon générale, il ressort qu'un panier de produits à faible teneur en bois d'œuvre et un rendement matière élevé constituent deux éléments susceptibles de nuire à la rentabilité d'une zone.

Rendement matière des usines de sciage

Présentation du rendement matière

Le rendement matière¹ est souvent utilisé pour rendre compte de la performance des scieries.

Cet indicateur représente la quantité de mètres cubes de bois nécessaire à une scierie pour la production d'un millier de pieds mesure de planche (m³/Mppm).

- Plus le rendement matière est bas, moins la quantité de mètres cubes nécessaire par unité de planche produite est grande.

Facteurs pouvant influencer le rendement matière

Plusieurs facteurs peuvent expliquer les différences de rendement matière observés d'une scierie à l'autre, dont :

- le panier de produits;
- la dimension des billes transformées;
- la modernité de l'équipement et les méthodes de sciage;
- l'expérience des employés et les méthodes de travail;
- la structure d'opération de la scierie et les besoins de la clientèle desservie.

Évolution du rendement matière

Au-delà de la qualité des facteurs de production, l'évolution du rendement matière est dictée par l'évolution de la demande dans les différents marchés.

À titre illustratif, la conjoncture difficile caractérisant le marché des papiers a amené les scieries intégrées à réduire leur production de copeaux et ainsi à améliorer leur rendement matière.

¹ Ce rendement peut être exprimé sur la production de la scierie (rendement matière au sciage) ou sur la production de l'usine de rabotage (rendement matière au rabotage).

■ Revenu de vente unitaire

Le revenu de vente obtenu par les usines de sciage dépend notamment des caractéristiques de leur production (dimensions des sciages, essences, etc.), de la structure d'opération dans laquelle elles évoluent et de la structure de demande pour les sous-produits.

- Une production à forte teneur en sapin n'offrira pas les mêmes revenus qu'une production à base d'épinette qui a une plus grande valeur.
- La production d'une scierie indépendante sera généralement vendue au prix du marché, alors que celle d'une usine intégrée sera vendue à un prix de transfert, moins volatile.
- La présence, à l'intérieur d'un rayon donné, d'un seul preneur pour les sous-produits du sciage pourra influencer le revenu de vente d'une scierie.

D'une zone à l'autre, ces facteurs expliquent en partie la variabilité observée sur le plan du revenu de vente unitaire pour le bois d'œuvre et les sous-produits.

Sur le plan de la rentabilité, dans les zones estimées rentables en 2014, les scieries ont obtenu un revenu moyen de vente se situant entre 337,24 \$ et 360,56 \$ par Mpmp pour le bois d'œuvre et entre 64,22 \$ et 81,14 \$ par tma pour leurs sous-produits.

À titre comparatif, dans les deux zones estimées déficitaires en 2014 :

- le revenu de vente obtenu par les scieries de la zone 1 a été de 348,97 \$ par Mpmp pour le bois d'œuvre et de 64,62 \$ par tma pour les sous-produits;
- le revenu de vente obtenu par les scieries de la zone 5 a été de 334,66 \$ par Mpmp pour le bois d'œuvre et de 92,48 \$ par tma pour les sous-produits.

De façon générale, il ressort de cette comparaison :

- que malgré un revenu de vente unitaire relativement élevé, les sous-produits rapportent proportionnellement moins aux scieries de sorte qu'une production axée sur ce type de production peut nuire à la rentabilité d'une zone;
- qu'un revenu de vente unitaire relativement faible pour les sous-produits peut mettre à risque la capacité d'une zone à valoriser l'ensemble de sa production et à couvrir ses coûts d'opération;
- qu'un revenu de vente unitaire relativement faible pour le bois d'œuvre peut être compensé par un faible rendement matière, ce qui peut permettre à une zone d'améliorer le revenu de vente par unité de bois transformée.

☐ Analyse des dépenses

Selon les données de l'Enquête sur les coûts d'opération, le coût moyen d'opération au Québec pour les bois SEPM a été, pour l'année 2014, de 113,88 \$ par mètre cube. Ce coût par mètre cube inclut :

- des coûts d'approvisionnement (récolte) de 51,73 \$;
- des transferts à l'État (redevance, VMBSB, SOPFIM et SOPFEU) d'une valeur de 14,97 \$;
- des coûts de transformation en usine de 32,14 \$;
- des frais généraux de 4,72 \$;
- des coûts de transport aux marchés de 10,32 \$.

TABLEAU 12

Coûts d'opération, par zone – 2014

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6	Total
	BSL et G-IDLM	S-LSJ et Cap.-Nat.	Mauricie, Outaouais, Laurentides	Abitibi- Témisc.	Côte- Nord	Nord- du- Québec	
Coût unitaire (en \$/m³)							
Coût de la fibre	61,24	66,12	63,78	69,88	68,63	67,38	66,70
– Approvisionnement ⁽¹⁾	47,58	50,73	50,60	49,08	59,21	53,52	51,73
– Transferts à l'État	13,67	15,39	13,18	20,80	9,42	13,86	14,97
Transformation	43,18	31,64	34,64	31,19	30,03	31,16	32,14
Frais généraux ⁽²⁾	8,26	5,43	4,63	5,07	2,42	3,97	4,72
Transport aux marchés ⁽³⁾	8,53	9,37	10,32	10,37	10,32	15,03	10,32
TOTAL	121,21	112,57	113,36	116,50	111,40	117,55	113,88
Part des coûts (%)							
Coût de la fibre	50,5	58,7	56,3	60,0	61,6	57,3	58,6
– Approvisionnement	39,3	45,1	44,6	42,1	53,2	45,5	45,4
– Transferts à l'État	11,3	13,7	11,6	17,9	8,5	11,8	13,1
Transformation	35,6	28,1	30,6	26,8	27,0	26,5	28,2
Frais généraux	6,8	4,8	4,1	4,3	2,2	3,4	4,1
Transport aux marchés	7,0	8,3	9,1	8,9	9,3	12,8	9,1
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Correspond uniquement aux coûts de récolte (souche-usine), nets des aides gouvernementales. Les coûts relatifs à l'achat de bois sont confidentiels pour la majorité des zones et ne sont pas pris en compte ici.

(2) Les frais généraux incluent l'amortissement, les frais financiers et les transferts aux sièges sociaux.

(3) Les coûts de transport aux marchés sont confidentiels pour les zones 3 et 5. Pour ces deux zones, le coût présenté correspond au coût moyen pour le Québec observé à l'Enquête sur les coûts d'opération.

Source : Enquête sur les coûts d'opération.

■ Des coûts qui varient d'une zone à l'autre

Tant sur une base relative qu'unitaire, l'importance des postes de dépenses varie grandement d'une zone à l'autre, notamment en raison :

- de l'accessibilité à la ressource;
- des caractéristiques et de la qualité du bois récolté;
- de l'équipement utilisé et de son efficacité;
- de la taille des usines et du niveau d'utilisation des capacités.

À titre illustratif, on observe pour chaque unité de bois marchand transformé :

- un coût de la fibre dans la zone 2 plus faible que dans la zone 5 (66,12 \$ par mètre cube contre 68,63 \$ par mètre cube), notamment en raison d'une distance de transport à l'usine plus courte;
- des coûts de transformation dans la zone 1 supérieurs à ceux de la zone 6 (43,18 \$ par mètre cube contre 31,16 \$ par mètre cube), notamment en raison de coûts de sciage, de rabotage et de séchage unitaire plus élevés.
 - Ces coûts plus élevés peuvent s'expliquer par un faible niveau d'utilisation des capacités de production, découlant notamment d'un faible volume d'approvisionnement disponible et d'un nombre relativement élevé d'usines de petite taille.

■ La VMBSP : un mécanisme qui atténue les écarts de coûts

Les écarts de coûts attribuables aux caractéristiques de la ressource (qualité, accessibilité, distance de transport à l'usine, etc.) sont atténués par le mécanisme de fixation de la VMBSP et ont donc une influence limitée sur la rentabilité.

- Les zones ayant, pour de telles raisons, des coûts plus élevés auront une VMBSP plus basse, et vice-versa.

Pour les écarts de coûts qui ne sont pas attribuables aux caractéristiques de la ressource, le calcul de la VMBSP prend en compte les coûts d'une usine d'efficacité moyenne.

- Ce principe du système de tarification permet d'éviter que les régions ayant des usines dont les coûts sont relativement plus élevés se voient accorder une VMBSP plus basse, et vice-versa.
- Il permet ainsi d'inciter les entreprises moins performantes à s'améliorer et celles plus performantes à le demeurer, encourageant de ce fait les investissements dans la productivité.

Ainsi, les écarts de coûts attribuables à une efficacité d'opération inférieure à la moyenne, découlant par exemple des facteurs de production (équipement, main-d'œuvre, etc.) et du niveau d'utilisation des capacités, ne sont pas atténués par la VMBSP et ont des répercussions directes sur la rentabilité des scieries.

- La zone 1 en est un bon exemple.
 - Dans cette zone, le faible niveau d'utilisation des capacités de production a induit des coûts de transformation élevés, lesquels ne se sont pas traduits par une VMBSP plus basse.
 - Cette situation, combinée à un revenu de vente unitaire relativement faible des sous-produits, contribue à expliquer le déficit estimé en 2014, malgré une production fortement axée sur le bois d'œuvre.

Dans ce contexte, une amélioration de la productivité en usine, une meilleure utilisation des capacités qui peut notamment se faire par le moyen d'une consolidation, tout comme l'adoption de pratiques forestières plus efficaces, peut permettre à une scierie d'accroître sa rentabilité et de devenir plus compétitive.

■ **La productivité des scieries : un facteur déterminant de la rentabilité**

Pour améliorer leur productivité à long terme, les scieries peuvent notamment miser sur l'investissement, l'innovation et le capital humain.

■ **Investissement et innovation**

Le redressement de l'investissement dans la fabrication de produits du bois, qui inclut notamment les scieries, n'a pas suffi à pallier le déclin du stock de capital dans ce sous-secteur³³.

Au-delà du ralentissement économique de 2008-2009 et de l'évolution du marché de l'habitation aux États-Unis en 2008, une potentielle corrélation entre la possibilité forestière québécoise, qui était en baisse au cours des dernières années, et le stock de capital des usines québécoises pourrait expliquer cette situation.

- Cette relation semble logique, dans la mesure où une incertitude quant à la disponibilité de la matière première limiterait à la fois l'intérêt des scieries à investir et leur capacité à se financer.

Suivant ce lien possible de causalité, une disponibilité accrue de la matière première et une certaine consolidation de l'industrie sont susceptibles de favoriser l'investissement dans les scieries québécoises et d'accroître leur stock de capital.

Par ailleurs, à la lumière des données sur l'investissement ainsi que sur les dépenses en recherche et développement dans le secteur des produits du bois dont les scieries sont une composante, une étude récente³⁴, préparée pour l'Association des produits forestiers du Canada, conclut qu'il est probable qu'un certain nombre d'entreprises au Québec utilisent un stock de capital physique qui n'intègre pas les dernières innovations.

³³ Des statistiques sur l'évolution des investissements et du stock de capital sont présentées à l'annexe 1.

³⁴ CENTRE FOR THE STUDY OF LIVING STANDARDS. *A Detailed Analysis of Productivity Trends in the Forest Products Sector in Quebec 2000-2013: Adversity Drives Productivity*, juillet 2015.

Une plus grande intégration de l'innovation, tant en matière de procédés de production que de développement de nouveaux produits, peut contribuer à la pérennité et à la croissance de l'industrie.

■ **Main-d'œuvre et capital humain**

Au cours des prochaines années, le Québec fera face à un problème de disponibilité de main-d'œuvre, notamment dans le secteur de la forêt.

Les régions éloignées comme la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec sont particulièrement touchées, dans la mesure où l'industrie forestière y est généralement en compétition avec d'autres secteurs pouvant offrir des salaires attractifs pour les employés spécialisés.

Une attractivité accrue pour les emplois clés et spécialisés en usine, tels que les ingénieurs de procédés qui ont la responsabilité de l'optimisation de la production et du rendement matière des usines, peut favoriser la productivité de l'industrie.

□ **Limites du modèle financier**

■ **Analyse limitée à un seul maillon de la chaîne de valeur**

Le modèle financier évalue la rentabilité des activités de sciage de bois SEPM, soit un seul maillon de la chaîne de valeur du secteur forestier.

Certaines scieries évoluent toutefois dans une structure où les choix de production sont faits dans l'optique de maximiser les bénéfices globaux, y compris ceux des usines affiliées (pâtes et papiers ou deuxième transformation).

Les données qu'utilise le modèle ne distinguent pas les scieries intégrées à une usine affiliée et ne permettent donc pas d'évaluer l'influence d'une telle structure d'opération sur la rentabilité.

Le fait que les jeux de profits et de pertes entre les entreprises affiliées ne soient pas pris en compte est susceptible d'induire un biais dans l'évaluation et l'interprétation de la rentabilité.

■ **Zones regroupant plus d'une région**

Les données pour certaines régions ont été regroupées afin d'en protéger la confidentialité.

— Ces regroupements ont eu lieu dans les régions où quelques entreprises sont prépondérantes et dans celles où le nombre d'entreprises est relativement faible.

Pour les zones d'analyse regroupant plus d'une région, l'interprétation des résultats doit être effectuée avec les réserves qui s'imposent.

En effet, les résultats d'une zone peuvent être influencés par la situation particulière d'une des régions qui la composent, ce qui les rend moins représentatifs pour les autres régions.

De plus, la pondération des données de coûts par zone en fonction de l'importance relative des volumes des usines ayant répondu à l'Enquête sur les coûts d'opération ne reflète pas nécessairement les proportions réelles entre les régions.

■ **Analyse portant sur l'année 2014**

La rentabilité de l'industrie du sciage est estimée uniquement pour l'année 2014.

La réalisation d'une analyse sur une seule année permet de comparer les coûts d'approvisionnement et les enjeux de compétitivité d'une région à l'autre, comme prévu au mandat confié par la Cellule d'intervention forestière.

Sur la base de l'information actuellement disponible, l'estimation de la rentabilité pour les années antérieures à 2014 n'aurait pas permis d'obtenir des résultats comparables.

- En effet, l'absence de données relatives aux revenus de vente du bois d'œuvre pour les années antérieures à 2014 aurait nécessité une simulation de ces revenus à partir de prix génériques et d'un panier de production théorique.
- La comparaison de revenus simulés avec les revenus réels observés à l'Enquête sur les coûts d'opération aurait pu mener à des constats biaisés.

La méthodologie et l'information recueillie dans le cadre des éditions à venir de l'Enquête sur les coûts d'opération pourraient être ajustées de manière à permettre une telle comparaison sur plusieurs années.

■ **Analyse portant sur dix des treize régions d'attribution**

Le modèle financier estime la rentabilité des activités de sciage pour dix des treize régions d'attribution.

La rentabilité estimée ne peut être considérée comme un portrait parfaitement exact pour l'ensemble du Québec, vu l'exclusion des régions de l'Estrie, de Chaudière-Appalaches et de Lanaudière.

5. PRINCIPAUX CONSTATS ET PISTES D'AMÉLIORATION

L'analyse a permis d'établir certains constats sur la rentabilité du secteur du sciage de résineux d'essences de sapin, épinettes, pin gris et mélèzes (SEPM) au Québec ainsi que sur la relation entre les coûts d'approvisionnement, la rentabilité et la compétitivité de ce secteur.

5.1 Principaux constats relatifs aux coûts des approvisionnements et aux enjeux de compétitivité de l'industrie forestière

❑ La compétitivité de l'industrie du sciage

Selon les résultats de l'étude comparative Québec-Ontario, les coûts d'opération au Québec ont été inférieurs à ceux en Ontario pour les années 2010, 2012 et 2014.

Malgré une efficacité accrue en matière de coûts d'opération, la valeur relativement plus faible du panier de produits a réduit la rentabilité des scieries québécoises.

Pour accroître la compétitivité des scieries québécoises, certaines pratiques forestières ontariennes pourraient être appliquées au Québec, dont une charge permise accrue pour les camions forestiers en période de gel, un programme de financement des chemins forestiers et la possibilité de ne pas récolter les tiges de faible dimension.

❑ La rentabilité de l'industrie du sciage

Les résultats du modèle financier conçu par le ministère des Finances indiquent que l'industrie des bois SEPM au Québec a été globalement rentable au cours de l'année 2014.

Cette rentabilité globale repose toutefois sur un équilibre fragile, notamment attribuable à une conjoncture favorable sur le marché du bois d'œuvre résineux en 2014.

■ Déterminants de la rentabilité

Plusieurs facteurs ont un effet sur les revenus et les dépenses des scieries, et donc sur la rentabilité observée par région.

Sur le plan des revenus, la composition du panier de produits et les prix obtenus pour le bois d'œuvre et les sous-produits sont deux déterminants de la rentabilité par zone. On observe, de façon générale :

- qu'un panier de produits à faible teneur en bois d'œuvre est susceptible de nuire à la rentabilité d'une zone;
- qu'un revenu de vente unitaire relativement faible pour les sous-produits peut mettre à risque la capacité d'une zone à valoriser l'ensemble de sa production et à couvrir ses coûts d'opération.

Sur le plan des dépenses, alors que les écarts de coûts attribuables aux caractéristiques de la ressource sont atténués par le mécanisme de fixation de la valeur marchande des bois sur pied (VMBSP) et ont un effet limité sur la rentabilité, les écarts de coûts attribuables à une efficacité d'opération inférieure à la moyenne, découlant par exemple des facteurs de production et du niveau d'utilisation des capacités, ne sont pas atténués par la VMBSP et ont des répercussions directes sur la rentabilité observée d'une région à l'autre.

Une amélioration de la productivité en usine, une meilleure utilisation des capacités qui peut notamment se faire par le moyen d'une consolidation, tout comme l'adoption de pratiques forestières plus efficaces, peut permettre à une scierie d'accroître sa rentabilité et de devenir plus compétitive.

☐ **Les coûts d'opération**

Les coûts d'opération incluent l'ensemble des coûts, de la récolte du bois rond à la souche jusqu'au transport des produits finis vers les marchés.

Selon les résultats de l'Enquête sur les coûts d'opération réalisée par DDM, le coût moyen de la fibre au Québec pour les bois SEPM a été évalué à 65,95 \$ par mètre cube en 2014.

— À titre de référence, l'étude comparative Québec-Ontario estime, pour les usines ontariennes analysées, un coût de la fibre de 59,16 \$ par mètre cube pour la même année.

Selon ces mêmes sources, le coût moyen d'opération au Québec a été, pour l'année 2014, de 113,07 \$ par mètre cube, comparativement à 121,15 \$ en Ontario.

■ **La valeur du bois sur pied**

Le nouveau régime forestier entré en vigueur le 1^{er} avril 2013 a notamment pour objectif d'assurer au gouvernement de vendre le bois à sa juste valeur.

Dans ce cadre, la VMBSP est déterminée à partir des résultats des ventes aux enchères sur le marché libre, considérant notamment les caractéristiques de la ressource et les conditions de marché.

À partir de données historiques, on observe que l'évolution de la VMBSP au Québec :

- n'a pas changé de tendance par rapport aux prix des produits finis après l'implantation du nouveau régime forestier;
- est plus sensible aux conditions du marché qu'en Ontario, et donc plus représentative de la conjoncture dans laquelle évoluent les usines de sciage.

■ Productivité des scieries

Pour améliorer leur productivité à long terme, les scieries peuvent notamment miser sur l'investissement, l'innovation et le capital humain.

— Dans un contexte de diminution de la possibilité forestière, la consolidation du secteur peut également favoriser la productivité.

À cet égard, l'investissement relativement faible dans le secteur de la transformation durant le ralentissement économique, la baisse importante de la possibilité forestière depuis les dix dernières années (qui a limité la capacité des scieries à utiliser leur potentiel de production) ainsi que le manque de main-d'œuvre spécialisée constituent des facteurs ayant pu réduire la capacité de l'industrie à se moderniser et à innover.

5.2 Pistes d'amélioration pour l'environnement d'affaires de l'industrie forestière

Le secteur forestier est essentiel à l'économie de plusieurs régions du Québec. Sa pérennité passe par des scieries productives et par le développement d'une gamme de produits qui permettent de valoriser l'ensemble de leur production, y compris les sous-produits.

Les constats découlant de l'analyse de la situation financière des scieries démontrent qu'une orientation de la production vers le sciage permet généralement une rentabilité accrue. Ainsi, les scieries pourraient devenir plus productives en :

- adoptant de nouveaux processus et procédés de transformation et d'optimisation conçus pour les produits de commodité et les produits de niche;
- fondant les décisions de production sur l'ensemble des attributs de la fibre;
- optimisant la valeur de la bille en fonction de la demande sur les marchés.

Par ailleurs, l'émergence d'une économie verte et la conception de nouveaux produits à haute valeur ajoutée offrent des possibilités de diversifier les débouchés des entreprises de première transformation du bois, contribuant à réduire la vulnérabilité de l'industrie aux fluctuations économiques touchant les produits de commodité.

À cet égard, comme le mentionne le rapport intitulé *Chantier sur la production de bois : le volet économique de la Stratégie d'aménagement durable des forêts*, le principal défi consiste à « amener à une étape de croissance commerciale quelques produits clés de la transformation chimique ou du bioraffinage de la fibre de bois, en misant autant que possible sur les mécanismes et les forces du marché »³⁵. Ce redéploiement pourrait s'appuyer notamment sur les entreprises du secteur des pâtes et papiers.

³⁵ ROBERT BEAUREGARD, *Chantier sur la production de bois : le volet économique de la Stratégie d'aménagement durable des forêts, Rapport final*, 2015, p. 18.

Ainsi, à moyen terme, la transformation et la diversification du secteur forestier reposeraient en partie sur :

- des usines de sciage et de pâtes et papiers plus productives et innovantes;
- une plus grande synergie entre les maillons de la filière, comprenant les secteurs traditionnels et ceux issus par exemple de l'industrie chimique ou de la fabrication de matériaux pour la construction.

Plusieurs industriels ont déjà entamé un processus de modernisation et de diversification. Il faudra du temps et d'importants investissements pour que cela s'étende à l'ensemble de l'industrie.

Dans ce contexte, le gouvernement peut jouer un rôle important pour accélérer le processus, notamment en posant des gestes permettant d'améliorer l'environnement d'affaires des entreprises et de mobiliser les acteurs clés de la recherche et de l'innovation dans le secteur forestier.

□ Gestes déjà posés

Certains de ces gestes ont déjà été posés, notamment :

- des mesures contribuant à rendre le régime fiscal plus favorable à l'investissement des entreprises du secteur primaire et manufacturier, soit :
 - la réduction graduelle à compter du 1^{er} janvier 2017 du taux général d'imposition de 11,9 % à 11,5 % d'ici 2020,
 - la réduction du taux d'imposition de 8 % à 4 % pour les PME manufacturières depuis le 1^{er} avril 2015 et pour les PME du secteur primaire à partir du 1^{er} janvier 2017,
 - la déduction additionnelle pour les coûts de transport des PME manufacturières éloignées,
 - la réduction du taux de cotisation au Fonds des services de santé (FSS) de 2,7 % à 1,6 % pour les PME des secteurs primaire et manufacturier depuis le 1^{er} janvier 2015,
 - des tarifs d'électricité compétitifs, notamment le tarif de développement économique,
 - un nouveau congé fiscal bonifié pour grands projets d'investissement ainsi que le maintien et la prolongation de cinq ans du crédit d'impôt à l'investissement pour les régions ressources;
- des initiatives visant la diversification de l'industrie et le développement de nouveaux débouchés, dont :
 - la mise en place en 2015, en collaboration avec Fondaction et la Fédération québécoise des coopératives forestières, d'un fonds de 20,2 millions de dollars pour favoriser le développement de la filière biomasse forestière,

- l’admissibilité du secteur des pâtes et papiers au Fonds Valorisation Bois doté d’une capitalisation de 170 millions de dollars destinés notamment à des projets d’innovation permettant le développement de nouvelles utilisations de la fibre de bois,
 - la mise en œuvre de la Charte du bois, annoncée en 2013, favorisant l’utilisation du bois dans la construction et permettant d’élargir les débouchés des scieries au Québec;
- différentes mesures annoncées depuis le début de l’année 2015-2016 permettant de réduire les coûts d’opération de l’industrie forestière, notamment :
- une série de mesures extraordinaires dans certaines régions pour permettre la récupération préventive des bois qui sont affectés par l’épidémie de tordeuse des bourgeons de l’épinette,
 - Un programme³⁶ visant à compenser les coûts supplémentaires d’opérations sur le territoire visé par l’entente intervenue entre le gouvernement du Québec et la nation crie (entente de la Paix des Braves),
 - un investissement de 225 millions de dollars pour la réalisation de travaux sylvicoles en 2016-2017, permettant aux entreprises de prévoir les activités qui généreront des volumes de bois à moyen et long terme.

Par ailleurs, la grille de tarification 2015-2016 pour la valeur marchande des bois sur pied a été rendue publique en août 2015. Cette grille a introduit une baisse moyenne de la valeur du bois au Québec de 9 %, liée aux fluctuations des marchés des produits finis.

❑ Pistes d’amélioration découlant des principaux constats

Afin de donner suite aux constats issus des différents travaux de la Cellule d’intervention forestière, d’autres actions seraient toutefois nécessaires.

Tout d’abord, il est essentiel de minimiser l’incertitude liée à l’approvisionnement en bois des usines de première transformation. En effet, un approvisionnement suffisant est important pour maintenir un taux d’utilisation des capacités de transformation et pour favoriser la création d’emplois dans le secteur forestier. Ainsi, il est important de :

- supporter la mise en place d’une stratégie de production de bois visant à accroître à long terme la possibilité forestière et la stabilité des approvisionnements;
- favoriser la mobilisation des bois des forêts privées;
- favoriser la consolidation des capacités industrielles de transformation du bois.

³⁶ Programme de maintien des activités d’approvisionnement forestier sur le territoire de l’Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec.

Par ailleurs, il est possible d'adapter certaines politiques afin de permettre aux entreprises d'aller chercher davantage de gains d'efficacité dans leurs activités, par exemple :

- en permettant aux entreprises de disposer de la meilleure information possible relative aux inventaires forestiers, cette information étant à la base des décisions d'opération des entreprises et des décisions du gouvernement en matière de gestion et de planification de la ressource;
- en révisant des modalités de transport des bois et de récolte, notamment au regard de la récolte des petites tiges en forêt qui nuisent à la productivité des scieries;
- en révisant le financement de certaines activités auxquelles l'industrie participe au bénéfice de la collectivité, telles que la construction de chemins empruntés par plusieurs utilisateurs et la protection des forêts contre le feu et les maladies.

Enfin, il est essentiel d'appuyer l'innovation, dans le cadre d'une vision concertée et à long terme, pour pérenniser le secteur forestier et favoriser la mise en valeur des forêts. Dès maintenant, le gouvernement peut avoir un effet de levier important sur le développement et la démonstration de technologies ainsi que l'émergence de nouvelles filières en favorisant les partenariats.

Il est toutefois primordial que les gestes qui pourraient être ainsi posés :

- s'appuient sur le cadre légal de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;
- respectent les différents accords de libre-échange, considérant notamment la possibilité d'enquêtes en droits compensateurs ou antidumping sur les exportateurs québécois prévus dans l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

ANNEXE 1 : PRODUCTION, EMPLOI, INVESTISSEMENT ET STOCK DE CAPITAL DANS LE SECTEUR FORESTIER

□ Évolution de la production par sous-secteur

Depuis 2005, la production dans le sous-secteur de la foresterie et de l'exploitation forestière s'est maintenue, alors que l'industrie de la fabrication de produits en bois et celle du papier ont connu des dynamiques propres.

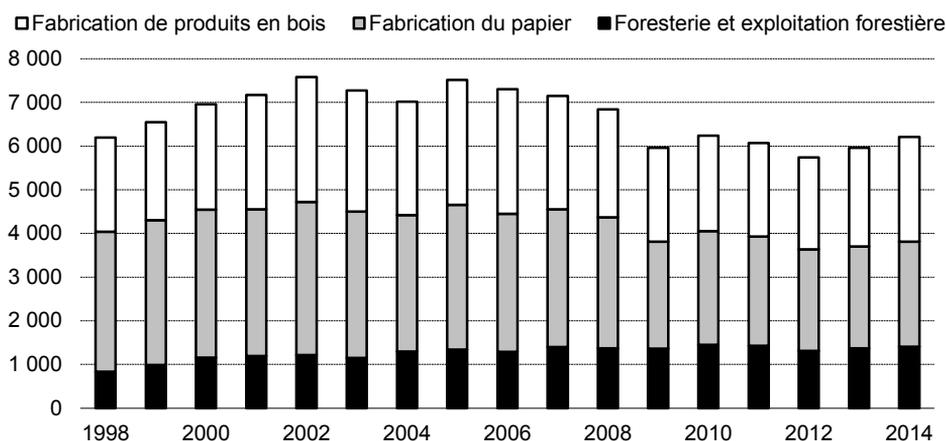
La valeur de la production du sous-secteur de la foresterie et de l'exploitation forestière, combinée à celle des activités de soutien à la foresterie, est passée de 833,8 millions de dollars en 1998 à 1 340,1 millions de dollars en 2005 et à 1 405,0 millions de dollars en 2014.

Le sous-secteur de la fabrication de produits en bois est fortement influencé par la conjoncture, notamment dans le secteur de la construction. La valeur de la production dans ce sous-secteur a fluctué, passant de 2 155,7 millions de dollars en 1998 à 2 857,8 millions de dollars en 2005 et à 2 398,9 millions de dollars en 2014.

Touché par le déclin de l'utilisation du papier journal, le sous-secteur de la fabrication de papier traverse une profonde restructuration. La valeur de la production dans ce sous-secteur est passée de 3 205,9 millions de dollars en 1998 à 3 316,7 millions de dollars en 2005 et à 2 407,2 millions de dollars en 2014.

GRAPHIQUE 17

Évolution de la production par sous-secteur au Québec (en millions de dollars réels de 2007)



Source : Statistique Canada.

❑ Évolution de l'emploi dans le secteur forestier

La part de l'emploi direct dans le secteur forestier au Québec est en baisse depuis 2001. En effet, alors que le secteur forestier comptait 94 100 emplois en 2001, le nombre de salariés a diminué graduellement pour atteindre 59 100 en 2015, soit :

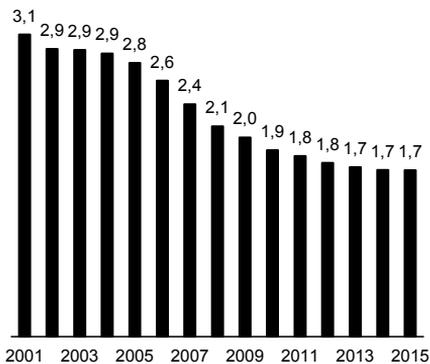
- 21 800 salariés dans le sous-secteur de la fabrication de papier;
- 28 000 salariés dans le sous-secteur de la fabrication de produits en bois, dont 9 700 étaient employés dans les scieries et les usines de traitement du bois;
- 9 200 salariés dans le sous-secteur de la foresterie et des activités de soutien forestières.

Cette baisse est notamment attribuable à des fermetures d'entreprises et à la mécanisation de certains procédés.

GRAPHIQUE 18

Part de l'emploi du secteur forestier dans l'emploi total au Québec

(en pourcentage)



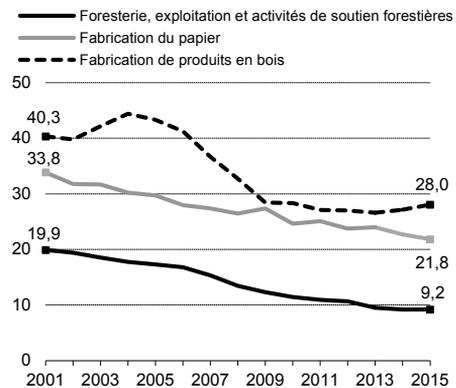
Note : Comprend les sous-secteurs de la foresterie et de l'exploitation forestière (SCIAN 113), des activités de soutien à la foresterie (SCIAN 1153), de la fabrication de produits en bois (SCIAN 321) et de la fabrication du papier (SCIAN 322).

Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 19

Évolution de l'emploi dans le secteur forestier par sous-secteur au Québec

(en milliers)



Source : Statistique Canada.

❑ Évolution des investissements et du stock de capital

La reprise des investissements dans l'ensemble du secteur forestier est observée, à des degrés différents, dans les principaux sous-secteurs :

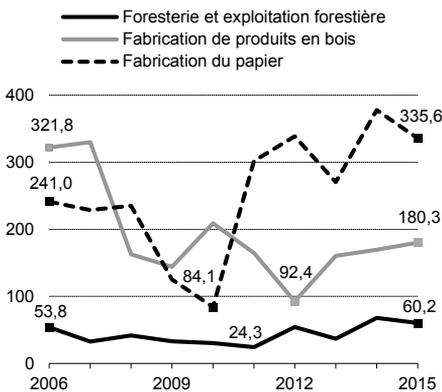
- la valeur des investissements du sous-secteur de la foresterie et de l'exploitation forestière est passée de 53,8 millions de dollars en 2006 à 24,3 millions de dollars en 2011 et à 60,2 millions de dollars en 2015;
- la valeur des investissements du sous-secteur de la fabrication de produits en bois est passée de 321,8 millions de dollars en 2006 à 92,4 millions de dollars en 2012 et à 180,3 millions de dollars en 2015;
- la valeur des investissements du sous-secteur de la fabrication du papier est passée de 241,0 millions de dollars en 2006 à 84,1 millions de dollars en 2010 et à 335,6 millions de dollars en 2015.

Malgré ce redressement des investissements, le stock de capital dans l'industrie forestière décroît globalement.

- Le redressement des investissements dans la fabrication de produits en bois ne suffit pas à pallier le déclin du stock de capital dans ce sous-secteur.
- Par contre, dans le sous-secteur de la fabrication du papier, la restructuration s'est traduite par une croissance des investissements qui a permis de maintenir le stock de capital constant depuis 2011.

GRAPHIQUE 20

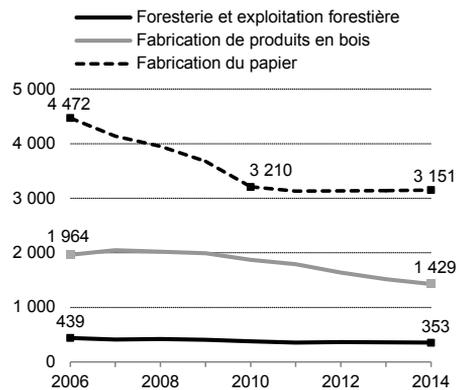
Évolution des investissements dans le secteur forestier par sous-secteur au Québec (en millions de dollars)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 21

Évolution du stock de capital dans le secteur forestier par sous-secteur au Québec (en millions de dollars)



Source : Statistique Canada.

ANNEXE 2 : PRINCIPAUX MARCHÉS POUR LES PRODUITS EN BOIS QUÉBÉCOIS

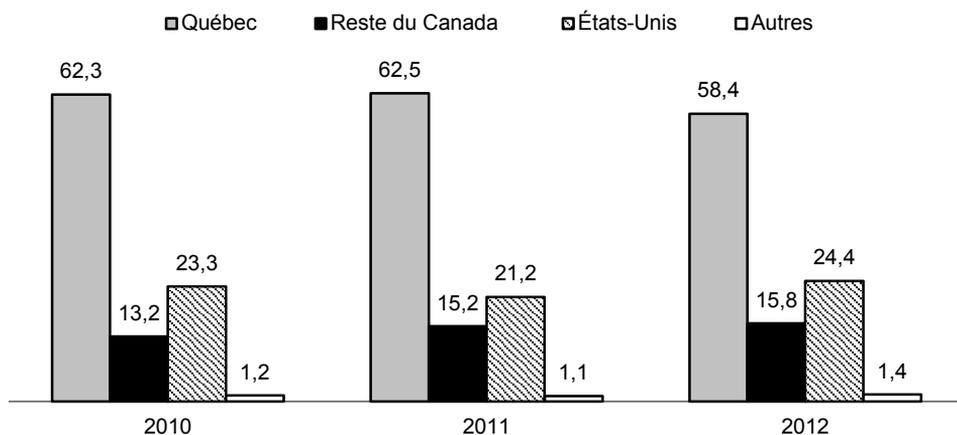
☐ Les produits en bois

Le sous-secteur de la fabrication de produits en bois achemine majoritairement ses produits au Québec.

- En 2012, 58,4 % des produits en bois fabriqués au Québec étaient livrés au Québec, alors que 24,4 % étaient livrés aux États-Unis et 15,8 % étaient acheminés dans le reste du Canada.
- Pour ce qui est des scieries, c'est près de la moitié des livraisons qui sont exportées à l'extérieur du Canada.

GRAPHIQUE 22

Livraison des produits en bois selon la destination (en pourcentage)



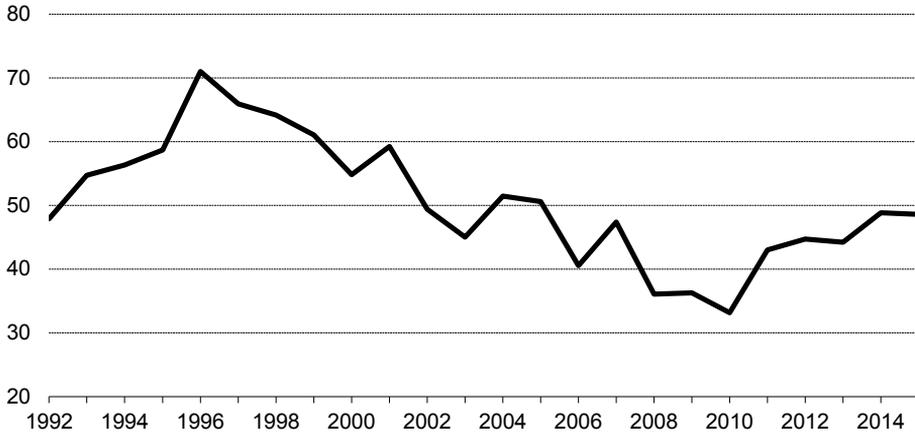
Note : Les chiffres ont été arrondis.

Source : Institut de la statistique du Québec.

GRAPHIQUE 23

Proportion des exportations internationales par rapport aux livraisons des scieries

(en pourcentage)



Note : Comprend le secteur des scieries, à l'exception des usines de bardeaux et de bardeaux de fente (SCIAN 321111).

Source : Institut de la statistique du Québec.

❑ Les produits en papier

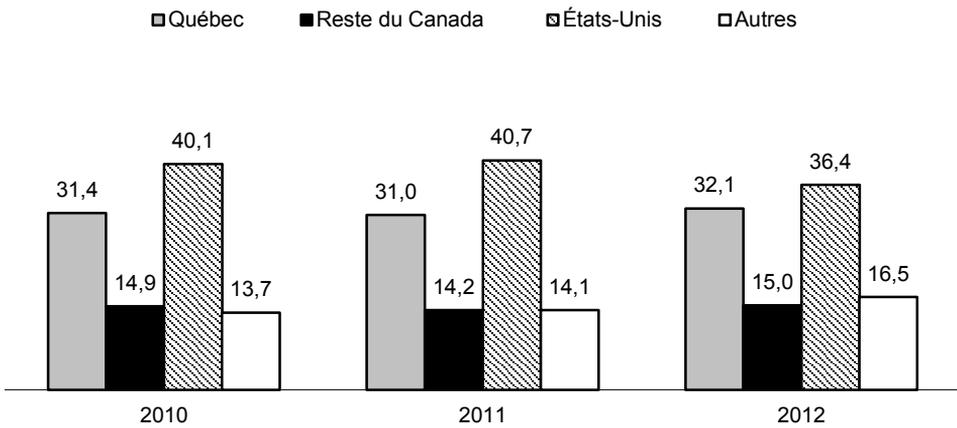
Le sous-secteur de la fabrication de produits en papier achemine essentiellement ses produits aux États-Unis, au Québec et dans le reste du Canada.

— En 2012, 32,1 % des produits en papier fabriqués au Québec étaient livrés au Québec.

— Pour la même année, 36,4 % des produits en papier fabriqués au Québec étaient livrés aux États-Unis et 15,0 % étaient acheminés dans le reste du Canada.

GRAPHIQUE 24

Livraison des produits en papier selon la destination (en pourcentage)



Note : Les chiffres ont été arrondis.

Source : Institut de la statistique du Québec.

❑ Évolution des marchés du papier

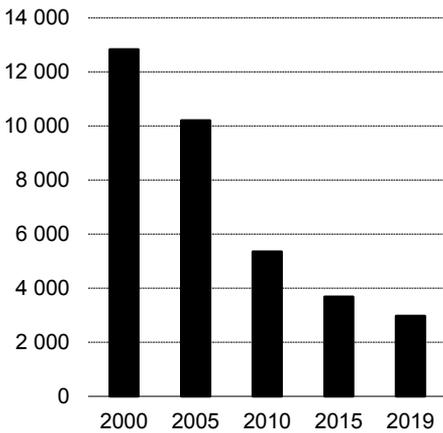
Le marché nord-américain du papier journal est en décroissance continue depuis le début des années 2000. Cette baisse du marché devrait se poursuivre au cours des prochaines années.

Par ailleurs, pour le papier d'écriture et d'impression, la baisse devrait se poursuivre également, mais à un rythme plus lent que celui de la baisse du papier journal.

GRAPHIQUE 25

Consommation nord-américaine de papier journal

(en milliers de tonnes métriques)



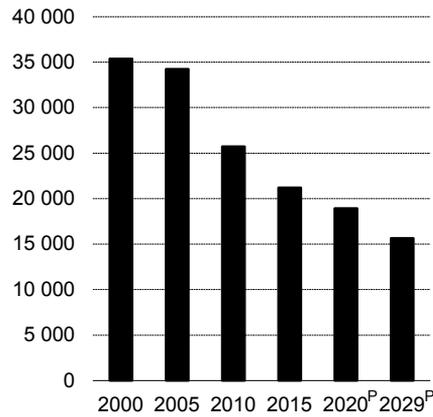
P : Prévisions.

Source : RISI. Compilation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

GRAPHIQUE 26

Consommation apparente nord-américaine de papier d'impression et d'écriture

(en milliers de tonnes métriques)



P : Prévisions.

Source : RISI. Compilation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

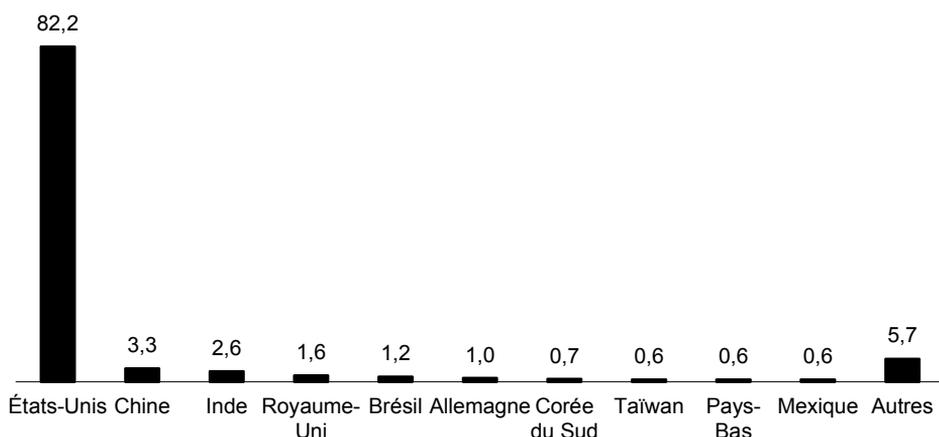
□ Les États-Unis comme principal marché d'exportation

La majorité des exportations de produits forestiers québécois est destinée aux États-Unis.

- En 2015, plus de 80 % des exportations québécoises de produits forestiers ont été dirigées vers les États-Unis.
- À titre comparatif, la Chine (3,3 %) et l'Inde (2,6 %) se classaient respectivement au deuxième et au troisième rang des pays importateurs de produits forestiers québécois.

GRAPHIQUE 27

Valeur des exportations de produits forestiers par destination en 2015 (en pourcentage)



Note : Comprend les sous-secteurs de la foresterie et de l'exploitation forestière (SCIAN 113), de la fabrication de produits en bois (SCIAN 321) et de la fabrication du papier (SCIAN 322).

Source : Institut de la statistique du Québec.

ANNEXE 3 : RÔLE DES INTERVENANTS DANS LE NOUVEAU RÉGIME FORESTIER

☐ Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) est responsable de la gestion et de l'aménagement durable de la forêt au Québec. Son rôle consiste notamment à assurer la protection et le renouvellement de la forêt tout en permettant qu'elle soit au cœur du développement économique du Québec. Il encadre également le Forestier en chef et le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) dans leurs tâches respectives.

Le MFFP est aussi responsable des consultations publiques avec les principaux intervenants, des travaux sylvicoles, de la diffusion des connaissances et de la compilation de statistiques sur la forêt, des stratégies de protection des forêts contre le feu, les insectes et les maladies ainsi que de l'élaboration des politiques de transformation et d'utilisation du bois.

☐ Le Forestier en chef

Le mandat du Forestier en chef consiste à :

- établir les méthodes, les moyens et les outils requis pour calculer les possibilités forestières des forêts du domaine de l'État;
- préparer, publier et maintenir à jour un manuel d'aménagement forestier durable, lequel encadre les composantes de ce mandat tout en permettant de diffuser les orientations et les principes du calcul;
- déterminer les possibilités forestières pour les unités d'aménagement et les forêts de proximité en tenant compte des objectifs régionaux et locaux d'aménagement durable;
- produire un bilan quinquennal de l'état des forêts et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État;
- produire des avis et des observations relatifs à l'état et à la gestion des forêts, conseiller le ministre sur l'orientation et la planification de la recherche et du développement en matière de foresterie, sur les activités à réaliser pour optimiser les stratégies d'aménagement forestier ainsi que sur toute question qui, selon lui, appelle l'attention ou l'action gouvernementale.

□ Le Bureau de mise en marché des bois

Le BMMB est une unité administrative instituée au sein du MFFP. Sa principale mission est de vendre des bois et d'autres produits forestiers provenant du domaine de l'État sur un marché libre et d'en déterminer le processus de mise en marché. Ainsi, le BMMB favorise une utilisation optimale de la ressource et maximise la création de richesse provenant des activités forestières au profit de l'ensemble de la société québécoise.

Pour y arriver, le BMMB doit s'acquitter de plusieurs fonctions, dont la détermination du volume minimal à vendre sur le marché libre et les mécanismes d'enchère qui seront utilisés. À toutes les vagues d'enchères, il doit notamment déterminer, délimiter et inventorier les secteurs mis aux enchères, établir les prix de départ, les prix minimaux et les prix de réserve pour chacun de ces secteurs ainsi que préparer les documents d'appel d'offres. Dans la foulée du processus d'enchère, le BMMB conçoit une plateforme de mise en marché, constitue un registre d'enchérisseurs et préétablit la façon dont les bois seront mesurés et facturés.

Le BMMB a également d'autres fonctions connexes. Par exemple, il établit la valeur marchande des bois offerts en garantie d'approvisionnement, conduit des analyses économiques touchant le secteur forestier et publie différents manuels de documentation, dont le *Manuel de mise en marché des bois* ainsi qu'un rapport annuel.

ANNEXE 4 : STATISTIQUES RÉGIONALES SUR LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE ET LES RÉCOLTES DE BOIS SEPM DANS LES FORÊTS PUBLIQUES

TABLEAU 13

Possibilité forestière, attribution et récolte de bois SEPM des forêts publiques au Québec et dans les régions d'application des garanties d'approvisionnement – 2014-2015

(en millions de mètres cubes, sauf indication contraire)

	Possibilité		Attribution		Récolte	
	Volumes (Mm ³)	Part Québec	Volumes (Mm ³)	Part Québec	Volumes (Mm ³)	Part Québec
01 – Bas-Saint-Laurent	0,5	2,6 %	0,5	2,9 %	0,7	4,1 %
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	5,2	27,2 %	5,0	29,0 %	5,2	30,5 %
03 – Capitale-Nationale	0,4	1,9 %	0,3	1,8 %	0,3	1,9 %
04 – Mauricie	2,3	11,8 %	2,1	12,2 %	2,1	12,4 %
05 – Estrie	0,0	0,1 %	0,0	0,1 %	0,0	0,2 %
07 – Outaouais	0,7	3,7 %	0,6	3,6 %	0,6	3,5 %
08 – Abitibi-Témiscamingue	1,8	9,5 %	1,8	10,3 %	1,5	9,1 %
09 – Côte-Nord	3,0	15,6 %	2,0	11,9 %	1,7	10,1 %
10 – Nord-du-Québec	3,3	17,0 %	3,2	18,7 %	3,0	18,0 %
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1,1	5,6 %	1,0	5,7 %	1,0	6,0 %
12 – Chaudière-Appalaches	0,1	0,7 %	0,1	0,7 %	0,1	0,7 %
14 – Lanaudière	0,2	1,2 %	0,1	0,4 %	0,2	0,9 %
15 – Laurentides	0,6	3,0 %	0,5	2,8 %	0,5	2,8 %
Québec⁽¹⁾	19,3	100 %	17,2	100 %	17,0	100 %

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le total Québec est calculé à l'échelle des treize régions d'application des garanties d'approvisionnement.

Source : Registres forestiers du Québec. Compilation du ministère des Finances du Québec.

TABLEAU 14

Part de chaque source dans les volumes totaux d’approvisionnement en bois rond SEPM des scieries situées dans les régions – 2014
(en pourcentage)

	Forêts publiques	Forêts privées	Autres	Total
01 – Bas-Saint-Laurent	62,6	35,6	1,8	100,0
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	95,4	4,6	0,0	100,0
03 – Capitale-Nationale	65,2	34,8	0,1	100,0
04 – Mauricie	92,4	7,6	0,0	100,0
05 – Estrie	0,1	59,4	40,4	100,0
07 – Outaouais	88,6	10,3	1,1	100,0
08 – Abitibi-Témiscamingue	88,6	4,5	6,9	100,0
09 – Côte-Nord	89,2	10,8	0,0	100,0
10 – Nord-du-Québec	94,7	5,3	0,0	100,0
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	84,4	15,5	0,1	100,0
12 – Chaudière-Appalaches	6,5	30,4	63,1	100,0
14 – Lanaudière	89,9	6,5	3,7	100,0
15 – Laurentides	92,1	6,2	1,7	100,0
16 – Montérégie	0,0	60,3	39,7	100,0
17 – Centre-du-Québec	0,0	100,0	0,0	100,0
Moyenne pondérée	79,1	12,6	8,4	100,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Registres forestiers du Québec. Compilation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et ministère des Finances du Québec.

ANNEXE 5 : L'ÉQUATION DE TRANSPOSITION

□ L'équation de transposition et les facteurs qui influencent la valeur du bois

Les caractéristiques des forêts ont des répercussions sur le coût de la récolte, le coût de la transformation en usine, la valeur des produits, et donc sur la valeur marchande des bois.

À partir d'une base de données constituée de l'ensemble des ventes aux enchères en forêt publique, le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) utilise une méthode statistique pour établir la relation entre les caractéristiques de la forêt et la valeur du bois calculée en dollars par mètre cube. De cette façon, il est possible de transposer les résultats des ventes aux enchères sur la valeur des bois sous garantie et de définir une grille de taux annuels pour le bois vendu en garantie d'approvisionnement par essence, par qualité et par zone de tarification. Cette grille est indexée de manière trimestrielle selon l'évolution des prix des produits forestiers sur les marchés.

Afin d'assurer la fiabilité des résultats des modèles, un minimum d'observations est essentiel. Pour cette raison, l'équation de transposition a été introduite dans le calcul de la valeur marchande des bois sur pied (VMBSP) à compter de l'année 2015-2016, même si le nouveau régime s'applique depuis 2013. La méthode s'appuie, pour l'année 2015-2016, sur un total de 261 ventes en forêt résineuse, constituée à 75 % et plus d'essences de sapin, épinettes, pin gris et mélèzes (SEPM), et de 175 ventes en forêts mixte et feuillue. Au cours des prochaines années, le nombre d'observations sera augmenté des nouvelles ventes aux enchères.

■ Détails de la méthodologie utilisée

Les analyses statistiques ont démontré que deux modèles distincts sont nécessaires pour bien évaluer l'influence des caractéristiques des forêts sur le prix du bois, soit un modèle pour les ventes en forêt résineuse et un modèle pour les ventes en forêts mixte et feuillue.

Les modèles comprennent notamment des variables :

- de distance et de coûts de transport par rapport aux usines et aux marchés;
- de volumes de bois, par hectare et par tige;
- de proportion de certaines essences, par exemple l'épinette et le sapin;
- de coûts et de difficulté de construire et de faire la réfection des chemins;
- de difficulté à récolter le bois;
- de revenu net des usines.

Plusieurs variables utilisées sont calibrées à l'aide de l'enquête sur les coûts d'opération menée auprès des usines. Cette enquête est réalisée tous les cinq ans. La dernière mise à jour portait sur l'année 2014. Il est ainsi possible d'établir les coûts, par exemple ceux de construction de chemins forestiers, et les revenus de l'industrie par zone de tarification.

Chacune des variables de l'équation de transposition du modèle pour les ventes en forêts résineuses a une influence sur le calcul de la VMBSP. L'importance de leur influence varie en fonction de leur poids et de leur amplitude dans l'équation. Pour l'équation 2015-2016, les variables les plus importantes sont, dans l'ordre :

- la distance de transport à l'usine;
- la proportion de bois SEPM dans le secteur;
- le revenu net usine;
- le volume de bois par hectare.

ANNEXE 6 : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA RESSOURCE SEPM DES FORÊTS PUBLIQUES

TABLEAU 15

Certaines caractéristiques biophysiques de la ressource SEPM pour le Québec et les régions 01, 02, 03, 04, 05 – 2015-2016

Caractéristiques	Bas-Saint-Laurent (01)	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	Capitale-Nationale (03)	Mauricie (04)	Estrie (05)	Forêts publiques
Volume par hectare (m ³ /ha)	167	109	114	130	130	116
Volume par tige, toutes essences (dm ³)	163	111	118	148	187	121
Proportion du volume de résineux/ha (%)	71	84	72	70	49	78
Proportion de carie (%)	5,4	1,7	2,0	2,0	3,9	2,2
Distance de transport à l'usine (km)	70	136	108	121	50	151
DHP moyen (cm)	23	20	20	21	21	20
Défilement (cm/m)	1,38	1,24	1,38	1,23	1,40	1,25
Part du volume net⁽¹⁾						
– Épinettes (%)	32	63	41	49	23	60
– Sapin (%)	68	23	59	26	77	26
– Pin gris (%)	0	14	0	25	0	14

Note : Les caractéristiques sont définies de la façon suivante :

- Volume par hectare : volume de bois marchand disponible sur la superficie d'un hectare;
- Volume par tige : volume de bois marchand disponible par arbre;
- Proportion du volume par hectare de résineux : proportion du volume de bois SEPM par hectare total;
- Proportion de carie : proportion d'un volume total dont le bois a subi une dégradation physique le rendant inapte à la transformation;
- Distance de transport à l'usine : distance de transport entre le lieu de récolte en forêt et le lieu de transformation (usine);
- Part du volume net – Épinettes : proportion du volume de bois SEPM représenté par les épinettes;
- Part du volume net – Sapin : proportion du volume de bois SEPM représenté par le sapin;
- Part du volume net – Pin gris : proportion du volume de bois SEPM représenté par le pin gris;
- DHP moyen : diamètre moyen des arbres à hauteur de poitrine (130 cm);
- Défilement : diminution du diamètre d'un arbre depuis la base du tronc jusqu'à la cime.

(1) La part du volume de mélèzes n'est pas prise en compte, car elle est inférieure à 1 %.

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

TABLEAU 16

Certaines caractéristiques biophysiques de la ressource SEPM pour le Québec et les régions 07,08, 09 et 10 – 2015-2016

Caractéristiques	Outaouais (07)	Abitibi-Témiscamingue (08)	Côte-Nord (09)	Nord-du-Québec (10)	Forêts publiques
Volume par hectare (m ³ /ha)	116	109	105	101	116
Volume par tige, toutes essences (dm ³)	188	129	105	97	121
Proportion du volume de résineux/ha (%)	54	82	100	97	78
Proportion de carie (%)	1,9	2,0	3,9	1,3	2,2
Distance de transport à l'usine (km)	175	116	224	148	151
DHP moyen (cm)	21	20	20	18	20
Défilement (cm/m)	1,22	1,18	1,33	1,20	1,25
Part du volume net⁽¹⁾					
– Épinettes (%)	58	65	62	76	60
– Sapin (%)	32	11	36	5	26
– Pin gris (%)	10	24	2	20	14

Note : Les caractéristiques sont définies de la façon suivante :

- Volume par hectare : volume de bois marchand disponible sur la superficie d'un hectare;
- Volume par tige : volume de bois marchand disponible par arbre;
- Proportion du volume par hectare de résineux : proportion du volume de bois SEPM par hectare total;
- Proportion de carie : proportion d'un volume total dont le bois a subi une dégradation physique le rendant inapte à la transformation;
- Distance de transport à l'usine : distance de transport entre le lieu de récolte en forêt et le lieu de transformation (usine);
- Part du volume net – Épinettes : proportion du volume de bois SEPM représenté par les épinettes;
- Part du volume net – Sapin : proportion du volume de bois SEPM représenté par le sapin;
- Part du volume net – Pin gris : proportion du volume de bois SEPM représenté par le pin gris;
- DHP moyen : diamètre moyen des arbres à hauteur de poitrine (130 cm);
- Défilement : diminution du diamètre d'un arbre depuis la base du tronc jusqu'à la cime.

(1) La part du volume de mélèzes n'est pas prise en compte, car elle est inférieure à 1 %.

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

TABLEAU 17

Certaines caractéristiques biophysiques de la ressource SEPM pour le Québec et les régions 11, 12, 14 et 15 – 2015-2016

Caractéristiques	Gaspésie- Îles-de-la- Madeleine (11)	Chaudière- Appalaches (12)	Lanaudière (14)	Laurentides (15)	Forêts publiques
Volume par hectare (m ³ /ha)	142	144	145	124	116
Volume par tige, toutes essences (dm ³)	126	174	180	173	121
Proportion du volume de résineux/ha (%)	83	60	48	65	78
Proportion de carie (%)	4,6	2,5	4,2	3,0	2,2
Distance de transport à l'usine (km)	97	61	89	121	151
DHP moyen (cm)	21	22	22	21	20
Défilement (cm/m)	1,39	1,35	1,31	1,23	1,25
Part du volume net⁽¹⁾					
– Épinettes (%)	43	46	28	57	60
– Sapin (%)	57	54	70	32	26
– Pin gris (%)	0	0	3	11	14

Note : Les caractéristiques sont définies de la façon suivante :

- Volume par hectare : volume de bois marchand disponible sur la superficie d'un hectare;
- Volume par tige : volume de bois marchand disponible par arbre;
- Proportion du volume par hectare de résineux : proportion du volume de bois SEPM par hectare total;
- Proportion de carie : proportion d'un volume total dont le bois a subi une dégradation physique le rendant inapte à la transformation;
- Distance de transport à l'usine : distance de transport entre le lieu de récolte en forêt et le lieu de transformation (usine);
- Part du volume net – Épinettes : proportion du volume de bois SEPM représenté par les épinettes;
- Part du volume net – Sapin : proportion du volume de bois SEPM représenté par le sapin;
- Part du volume net – Pin gris : proportion du volume de bois SEPM représenté par le pin gris;
- DHP moyen : diamètre moyen des arbres à hauteur de poitrine (130 cm);
- Défilement : diminution du diamètre d'un arbre depuis la base du tronc jusqu'à la cime.

(1) La part du volume de mélèzes n'est pas prise en compte, car elle est inférieure à 1 %.

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ANNEXE 7 : LEXIQUE

TABLEAU 18

Liste des acronymes

ABR	Accord sur le bois d'œuvre résineux
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
BMMB	Bureau de mise en marché des bois
CAAF	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CGT	Convention de gestion territoriale
CIFQ	Conseil de l'industrie forestière du Québec
DHP	Diamètre à hauteur de poitrine
ED	Entente de délégation de gestion
GA	Garantie d'approvisionnement
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
OMC	Organisation mondiale du commerce
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PRAU	Permis de récolte aux fins de l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SEPM	Sapin, épinettes, pin gris et mélèzes
SOPFEU	Société de protection des forêts contre le feu
SOPFIM	Société de protection des forêts contre les insectes et maladies
USDA	Département de l'Agriculture des États-Unis
VMBSP	Valeur marchande des bois sur pied

TABLEAU 19

Liste des unités de mesure

Symbole	Description
\$/m ³	Dollars par mètre cube
\$/Mpmp	Dollars par mille pieds mesure de planche
\$/tma	Dollars par tonne métrique anhydre
\$ US	Dollars américains
cm	Centimètre
cm/m	Centimètre par mètre
dm ³	Décimètre cube
ha	Hectare
km	Kilomètre
km ²	Kilomètre carré
m ³	Mètre cube
m ³ /ha	Mètre cube par hectare
m ³ /Mpmp	Mètre cube par mille pieds mesure de planche
Mm ³	Million de mètres cubes
Mpmp	Mille pieds mesure de planche
Mtm	Million de tonnes métriques
pmp	Pied mesure de planche
tm	Tonne métrique
tma	Tonne métrique anhydre

TABLEAU 20

Facteurs de conversion

1 pied mesure de planche	Pièce de bois de 1 pouce d'épaisseur nominale sur 1 pied de largeur nominale sur 1 pied de longueur
1 kilomètre carré	100 hectares (0,386 mille carré)

